

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 32 (1923)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

N° 6
BASEL, 8. Februar 1923

N° 6
BALE, 8 février 1923

INSERATE: Die einseitige Nonpareilzeile oder deren Raum 45 Cts. Geschäftsempfehlungen 35 Cts. per Zeile. Reklamen Fr. 1.50 per Petitzelle. Bei Wiederholung entsprechender Rabatt.
ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jährl. Fr. 12.—, halbj. Fr. 7.—, vierteljährlich Fr. 4.—, monatlich Fr. 1.50.
Zuslag für Postabonnemente in der Schweiz 20 Cts. Für das AUSLAND werden die Frankaturkosten in Zuschlag gebracht. Für Änderungen von Adressen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

Organ und Eigentum
des Schweizer
Hotelier-Vereins



Organe et propriété
de la Société suisse
des Hôtelières

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45 cts. recommandations commerciales 35 cts., réclames fr. 1.50 par petite ligne. Rabais proportionnel pour annonces répétées.
ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Abonnements par la poste en Suisse 20 cts. en plus. Pour l'ÉTRANGER, on comptera en outre les frais d'affranchissements. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Erscheint jed. Donnerstag

Zweidreissigster Jahrgang
Trente-deuxième année

Paraît tous les jeudis

Postcheck- & Giro-Konto No. V. 85.

Redaktion und Expedition: Leonhardsstrasse No. 10, Basel.
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer.

TÉLÉPHONE No. 2406.

Rédaction et Administration: Leonhardsstrasse No. 10, Bâle.
Druck der Graphischen Anstalt Otto Walter, A.-G., Olten.

Compte de chèques postaux No. V. 85.

Abtönungen der Neujahrs-Gratulationen. Exonération des souhaits de Nouvelle-Année.

Abrechnung: — Liquidation: —
Barbeiträge — Contributions en espèces Fr. 1130.—

Allen Gebern hiermit
unser herzlichster Dank.

Nous remercions cordialement tous les donateurs.

Basel, 31. Januar 1923.

**Für den Tschumifonds der Fachschule:
Pour le Fonds Tschumi
de l'Ecole professionnelle:**

Zentralbureau S. H. V. - Bureau central S. S. H.

Fremdenverkehr und Belehrung.

M. Die volkswirtschaftliche Bedeutung von Hotellerie und Reiseverkehr ist an dieser Stelle wiederholt beleuchtet und nachgewiesen worden. In Kreisen, die darüber sich ein Urteil anmassen dürfen, hat man vor dem Kriege das Erträgnis des Fremdenverkehrs für unser Land auf eine halbe Milliarde Franken berechnet, nicht ohne damit allerdings bei einzelnen Volkswirtschaftlern auf Zweifel zu stossen. Allein wenn auch die Summe von 500 Millionen da und dort als etwas optimistisch bezeichnet wurde, so fiel es gleichwohl niemand ein, die Rolle des Fremdenverkehrs als eines der Hauptfaktoren unseres Wirtschaftslebens, seinen hervorragenden Anteil an der stetigen Hebung des Volkswohlstandes zu schmälern oder zu verneinen. Und heute, nachdem der Reiseverkehr nur noch ein kümmerliches Abbild seines einstigen Glanzes zeigt, beginnt man erst recht einzusehen, was er bei richtiger Pflege in unserer Nationalwirtschaft bedeuten — könnte. Wohl sein wichtigstes Charakteristikum aber ist, dass der Nutzen, der Ertrag dieses Gewerbezweiges sich nicht nur auf eine einzige oder wenige Schichten der Bevölkerung verteilt, vielmehr an seiner Blüte alle Volkskreise direkt oder indirekt interessiert sind, vom Landmann und Handwerker bis zum Grosshändler, Architekten und Bankier. Nicht zu vergessen die staatlichen Betriebe, Post, Eisenbahn und Zoll, welche in der „Reisesaison“ ihre festesten Einnahmen verzeichnen. So verkörpern unsere sämtlichen Gewerbe und Industrien, wirtschaftlich eng liiert durch den Fremdenverkehr, eine grosse Interessengemeinschaft, deren vornehmstes Ziel darin bestehen sollte, mit allem Nachdruck und allen zur Verfügung stehenden Mitteln an der Hebung und Förderung des internationalen Verkehrs mitzuwirken.

Neben der materiellen kommt dem Fremdenverkehr auch eine hohe instruktive Bedeutung zu. Sie wird zwar, da sie keine in klingende Münze umzusetzende „Ware“ ist, bei Beurteilung des Wertes unseres Fremdenbesuches meist übersehen oder geringschätzig abgetan, verdient aber doch einer ernsthaften Prüfung unterzogen zu werden. — Das „belehrende“, das instruktive Moment des Reiseverkehrs äussert sich nach dem Wort eines unserer ersten Schweizer Hoteliers vor allem dadurch, dass uns durch den Verkehr, den Umgang mit Fremden in vielerlei Richtungen hin ein nützlicher Unterricht, eine Erweiterung des geistigen Horizonts, um diesen Ausdruck anzuwenden, zuteil wird. Man braucht und soll zwar — und hierin stimmen wir mit den Hütern und Pflegern unserer bodenständigen, nationalen Eigenart überein — die vielfach fälschlich bestehende Ueberlegenheit des Auslandes nicht so wörtlich zu nehmen, dass wir in jedem einzelnen Fremden einen Lehrmeister erblicken, dem wir alles und jedes nachzumachen hätten. Denn sicherlich nehmen auch unsere Gäste manche gute Anregung aus unserem Lande mit sich in ihre Heimat zurück, um sie dort nutzbringend anzuwenden. Ein reger Austausch kultureller Güter findet durch den Reiseverkehr aber auf jeden Fall statt, er trägt die Merkmale des gegenseitigen Unterrichts deutlich ausgeprägt an sich, führt verschiedene Geistesrichtungen, kulturelle Anschauungen und Errungenschaften auf engbegrenztem Raume zusammen und fördert dadurch den Austausch der Kulturgüter aller Nationen, woraus selbstredend jede einzelne hohen Nutzen und Gewinn zieht. Tragen doch alle Geistesrich-

tungen das gemeinsame schöne Ziel in sich, an der Ausgestaltung der Kultur, an der Ausbreitung des modernen Geisteslebens und der Zivilisation mitzuwirken, die Menschheit auf eine höhere Stufe zu heben.

Der fremde Gast stellt während seines Aufenthaltes Forderungen und macht Ansprüche, die den Gebräuchen, den Gebräuchen seines Landes entsprechen. Er macht uns dadurch mit den Bedürfnissen und Anforderungen des von ihm erworbenen Kulturgrades vertraut und wird dadurch, ohne den Erzieher spielen zu wollen, unbewusst unser Lehrer. Die gegenseitige kulturelle und geistige Beeinflussung der Völker Europas gerade durch den Reiseverkehr ist von Kulturhistorikern schon vielfach nachgewiesen worden. Sie äussert sich vor allem namentlich auf den Gebieten der Volkskitten, der privaten Häuslichkeit, der Wohnungseinrichtung, des Handels, im Ausbau der Verkehrseinrichtungen, der Lehr- und Bildungsanstalten, daneben auch in gewerblicher und industrieller wie in künstlerischer und sozialer Richtung hin, wovon insbesondere manche Reformen im Hotelwesen, vorab hinsichtlich der Küche, der sanitären Einrichtungen und der Innenausstattung beredtes Zeugnis ablegen. Alles in allem haben wir jedenfalls dem Reiseverkehr eine Summe geistiger Anregung und Förderung zu verdanken, während auch die fremden Gäste in unserem Lande manches sehen, hören und beobachten, das sie in ihrer Heimat praktisch verwerten werden. So ist z. B. die Zahl jener Fremden Legion, die unsere demokratischen Staatseinrichtungen bewundern, unsere hervorragenden Bildungsinstitutionen loben und über die Einfachheit unserer Sitten immer wieder in helles Entzücken geraten. Gar mancher Besucher der Schweiz hat auch angesichts der Schönheit unseres Landes den verlorenen Naturisim wieder gefunden und dadurch seine eigene Heimat nur umso mehr lieben gelernt.

So vollzieht sich dank des gegenseitigen Besuches der Völker ein immerwährender geistiger Gedankenaustausch, dessen Ergebnis sich letzten Endes in der ethischen und kulturellen Weiterentwicklung aller Nationen bemerkbar macht. Auch hier herrscht ein Siles Geben und Empfangen, eine Bereicherung aller! — Eine besonders wichtige Rolle in diesem Spiel der kulturellen Kräfte aber kommt der Hotellerie zu, ist sie doch der hauptsächlichste Träger des internationalen Reiseverkehrs.

Achtung, Preisdrückerei.

Eine Autogarage in Paris gelangte diese Tage an eine grössere Anzahl Schweizer Hotels mit dem Ersuchen um Mitteilung der Konditionen für Beherbergung ihrer Chauffeure. Als Lockvogel dient dabei das züchlein naive Versprechen, denjenigen Hotels Gäste zuzuwenden, welche der Garage und ihrem Fahrpersonal die vorteilhaftesten Bedingungen zusichern.

Es ist wohl unnötig, hervorzuheben, dass es sich auch hier um einen jener bekannnten Versuche von Preisdrückerei und Rabattjägern handelt, wie sie sich mit der gegenwärtigen Nollage des Gastgewerbes nicht in Einklang bringen lassen. Wir ersuchen daher die Mitgliedschaft, sich bei derartigen Zumutungen in ihrem eigenen Interesse strikte an die Preisnomierungsvorschriften zu halten.

Zur Gründung eines internationalen Mittelstandsbundes.

(Mitget.)

Wie wir bereits mitgeteilt haben, findet gegen Ende dieses Jahres in der Schweiz ein internationaler Mittelstandskongress statt, der als erstes Ergebnis zur Schaffung eines internationalen Mittelstandsbundes führen soll. Zweck des künftigen Mittelstandsbundes wird sein der Zusammenschluss des gesamten intellektuellen, gewerblichen und kaufmännischen Mittelstandes zur Wahrung und Förderung seiner ideellen und wirtschaftlichen Interessen; durch Veröffentlichung und Austausch von Erfahrungen in den einzelnen Ländern auf dem Gebiete der Gesetzgebung, der Volkswirtschaft, der Organisation usw.;

durch Erwirkung internationaler Vereinbarungen und Massnahmen zum Schutze und zur Förderung des Kleinhandels und Gewerbes und der freien Berufe; durch Anstreben einer Wirtschaftsordnung auf der Basis der mittelsländischen Produktion und Gütervermittlung.

Es ist vorgesehen, dass Mitglieder des Bundes sein können:

- Landesverbände des Handwerks und Gewerbes, des Handels und der Kleinindustrie, sowie die Landes-Berufsverbände;
- Organisationen freier Berufe;
- die Institute zur Förderung des Mittelstandes (Handwerker- und Gewerkekammern, Handelskammern, Gewerbenuseen, Verlage und Redaktionen von Mittelstandsblättern und dergl.);
- Behörden und Einzelpersonen aller Länder, welche die Bestrebungen des I. M. B. unterstützen.

Wir hoffen, nächstens näheres über den künftigen internationalen Mittelstandsbund mitteilen zu können. Für heute möchten wir uns damit begnügen, neuerdings darauf hinzuweisen, dass die Geschäftsstelle des internationalen Mittelstandskongresses (Schweiz, Gewerbestrelariat, Bürgerhaus, Bern, Schweiz) bereit ist, auf allfällige Anfragen weitgehendste nähere Auskunft zu erteilen.

Eine Ehrung für den Schweizer Hotelier-Verein und seine Fachschule.

Wie unseren Lesern durch den Protokoll-Auszug der Delegiertenversammlung vom 13. Juni 1922 mitgeteilt werden konnte, ging im Frühjahr letzten Jahres beim Vereinspräsidium seitens des Herrn L. M. Boomer, Präsident der Waldorf-Astoria Hotelgesellschaft in New-York, das Anerbieten ein, an unserer Hotelfachschule in Cour-Lausanne eine Jahresfreistelle zu schaffen, und zugleich für den jeweils besten Schüler einen Preis anzusetzen, bestehend aus einem Jahr praktischer Tätigkeit in einem der genannten Gesellschaft gehörenden Hotel, inklusive freier Station, ausreichendes Salär und Bezahlung der Reisekosten hin und zurück. Das grossmütige Anerbieten ist damals durch den Zentralvorstand akzeptiert und gebührend dankend worden. Zur Regelung der näheren Details setzten sich der Präsident der Fachschulkommission und die Direktion des Zentralbureau unverzüglich mit dem Donator in Verbindung und es wurden im Laufe der Herbstmonate sowohl für die „Waldorf-Astoria-Scholarship“ wie für den „Waldorf-Astoria-Preis“ Reglemente aufgestellt, die seither die Sanktion des Herrn Boomer und des Zentralvorstandes erhielten. Bereits ist auch für das Schuljahr 1922/1923 die Freistelle vergeben, während für die folgenden Jahre jeweils Ausschreibung derselben in der Tagespresse erfolgt. Die beiden Stiftungen, die sowohl für die Schweizer Hotellerie eine hohe Ehrung wie für unsere Fachschule eine besondere Anerkennung bedeuten, sind naturgemäss an gewisse Voraussetzungen geknüpft, über welche die nachstehend abgedruckten Reglemente genaue Aufschluss geben. Wir bitten, dabei zu beachten, dass für die Freistelle nur Schweizer Bürger in Frage kommen, während am Wettbewerb für den „Waldorf-Astoria-Preis“ alle Fachschüler, ohne Unterschied der Nationalität, teilnehmen können. Im übrigen lassen wir die Reglemente selbst sprechen.

Reglement betreffend die „Waldorf-Astoria-Scholarship“.

Art. 1.

Dank der Freigebigkeit des Herrn L. M. Boomer, Präsident der „Waldorf-Astoria Inc.“, New-York, ist der S. H. V. in die Lage versetzt, in seiner Hotelfachschule in Cour-Lausanne unter dem Namen „Waldorf-Astoria-Scholarship“ eine Freistelle für jährlich einen Schüler zu errichten.

Art. 2.

Die „Waldorf-Astoria-Scholarship“ umfasst folgende Leistungen an den durch sie begünstigten Schüler:

- Grafsunterricht in allen Fächern des zehn Monate dauernden Vorbereitungskurses und des anschliessenden viermonatlichen Kochkurses mit Inbegriff der Nebenspesen für Bücher und Schulmaterial.

2. Freie Unterkunft und Verpflegung in der Fachschule.

Art. 3.

Ausser den durch das Fachschulreglement aufgestellten allgemeinen Aufnahmebedingungen hat der Bewerber um die „Waldorf-Astoria-Scholarship“ noch folgende besondere Erfordernisse zu erfüllen:

- Leistung des Nachweises über seine schweizerische Staatszugehörigkeit;
- Beibringung von Zeugnissen und Empfehlungen, woraus seine besondere Eignung für das Hotelfach ersichtlich ist;
- Ausweis über gute Leistungen und Betragen an einer Sekundarschule.

Art. 4.

Die Kandidaten haben ihre Anmeldung unter Beilage der geforderten allgemeinen und besonderen Ausweise bis spätestens 10. August der Fachschuldirektion einzureichen.

Die Vergabung der Freistelle liegt in der Kompetenz der Schulkommission, welche bei gleicher Qualifikation mehrerer Bewerber in erster Linie auf die Bedürftigkeit abstellt.

Reglement

betreffend den „Waldorf-Astoria-Preis“.

Art. 1.

In der Absicht, die Teilnehmer an den Kursen der Hotelfachschule in Cour-Lausanne zu erhöhten Leistungen anzuspornen, stiftet Herr L. M. Boomer, Präsident der Waldorf-Astoria Inc., New-York, den „Waldorf-Astoria-Preis“, welcher alljährlich demjenigen Schüler zuteil, welcher im zehnmönatlichen Vorbereitungskurs mit anschliessendem viermonatlichen Kochkurs in Leistungen und Aufführung die besten Noten erhalten hat.

Art. 2.

Der Waldorf-Astoria-Preis besteht in einem Jahr Praxis im Waldorf-Astoria Hotel, New-York, oder in einem anderen Hotel des Konzerns, mit einem bei vernünftiger Lebensweise genügenden Gehalt zur Bestreitung der Auslagen, nebst den Kosten für die Reise von der Schweiz nach New-York und zurück. Die Kosten für die Reise nach New-York werden vorgeschossen.

Art. 3.

Am Wettbewerb nehmen alle Schüler, ohne Unterschied der Nationalität, teil, welche sowohl den Vorbereitungs- wie den darauf folgenden Kochkurs von Anfang bis zu Ende besucht haben.

Art. 4.

Der Waldorf-Astoria-Preis wird jeweilen am Schlusse der Schulperiode durch den Stifter, auf Antrag der Fachschulkommission, vergeben.

Postverkehrsgesetz.

Im Nationalrat gelangte letzte Woche auch die Vorlage betr. das Postverkehrsgesetz zur Behandlung. Aus den einschlägigen Beratungen und Beschlüssen interessiert unsere Leser, da der S. H. V. Eigentümer und Verleger der „Hotel-Revue“ ist, u. a. die Zustimmung des Rates zu dem Antrag, die Zeitungstransporttaxe für Blätter bis zum Gewicht von 50 Gramm auf 1 Rappen herabzusetzen. Der Postverwaltung wird durch diese Massnahme, sofern ihr der Ständerat beipflichtet, allerdings eine Einbusse von 1,28 Millionen Franken erwachsen, allein die Reduktion ist dennoch zu begrüssen, da sie namentlich der mittleren und kleinen Presse, der für die Volksaufklärung besondere Wichtigkeit zukommt, ihren oft harten Existenzkampf wesentlich erleichtert wird.

Mit lebhafter Genugtuung ist in weiten Volkskreisen auch der Beschluss auf Abschaffung der Portofreiheit aufgenommen worden, womit den vielen bestehenden Missbräuchen hinsichtlich der Umgehung der Posttaxen endlich mit dem Radikalmittel auf den Leib gerückt wird, das hier allein zu einer befriedigenden Lösung zu führen vermag. Im Ständerat droht diesem Beschlusse allerdings sehr starke Opposition, allein es darf erwartet werden, dass auch in der zweiten Kammer das Allgemeinwohl über föderalistische Tendenzen siegen werde, zumal es sich dabei um die Gesundung des Finanzhaushalts eines der wichtigsten Staatsbetriebe handelt. Hier einmal reinen Tisch zu machen, liegt im Interesse des ganzen Volkes, da von der Aufhebung der Portofreiheit die Frage der allgemeinen Ermässigung der Posttaxen überhaupt beeinflusst wird, ein Gesichtspunkt, der namentlich die Hotel- und Fremdenverkehrskreise nicht indifferent lassen kann.

Aufs Gebiet des Taxabbaues hinüber griff auch der Antrag Kurer auf Herabsetzung des Portosaltes für Ansichtskarten von 10 auf

5 Rappen im internen, resp. auf 10 Rappen im Auslandsverkehr. Obschon der Antragsteller auf die guten Erfahrungen hinweisen könnte, die in Belgien und Frankreich mit dem verbilligten Ansichtskartenporto gemacht wurden, vermochte der Antrag nicht durchzudringen. Der Gedanke wird deshalb jedoch nicht fallen gelassen, sondern bei passender Gelegenheit erneut zur Diskussion gestellt werden, bis der Begriff des Reklamewertes der Ansichtskarten in Parlament und Öffentlichkeit richtig erkannt wird. Die Frage wird übrigens den nächsten Weltpostkongress in Stockholm beschäftigen, von dessen Stellungnahme auch das weitere Vorgehen in der Schweiz abhängig ist.

Schweizer Gewerbeverband.

Die vom Schweizer Gewerbeverband auf Samstag, den 28. Januar, ins Hotel Aarhof, Olten, einberufene Delegiertenversammlung behandelte als Hauptfraktionen die Fragen der Zollinflation und des Zonenabkommens. Als Tagesreferenten waren gewonnen worden: Zur Zollinflation die Hf. Nationalräte Dr. Odinga und Direktor Kurer, zur Zonenabkommen Verbandspräsident Nationalrat Dr. Tschumi. Nachdem wir in der letzten Nummer bereits einige Hauptleitsätze der gehaltenen Vorträge bringen konnten, halten wir es um der Wichtigkeit der Sache willen für angezeigt, heute etwas ausführlicher auf die Tagung zurückzukommen. Wir bedienen uns dabei eines Berichtes der „Neuen Zürcher Zeitung“, welcher die verschiedenen Referate und die anschließende Diskussion wie folgt skizziert:

Nationalrat Dr. Odinga wie eingangs seiner Ausführungen darauf hin, dass die letzte Jahresversammlung des Verbandes in Brünen bereits die Verwerfungspare ausgegeben habe. Im Jahre 1902 wurde durch Volksabstimmung ein neuer Generaltarif angenommen, und es wurden Handelsverträge abgeschlossen, die ihren Niederschlag in einem neuen Gebrauchsstarif fanden. Die Handelsverträge mit den meisten uns umgebenden Staaten liefen im Jahre 1917 ab. Deshalb befasste sich der Bundesrat schon 1913 wieder mit der Zollfrage. Diese Studien wurden durch den Krieg unterbrochen, der eine grosse Zahl nur zu bekannter wirtschaftlicher Schädigungen im Gefolge hatte, wie Verarmung unserer Nachbarländer, Erschwerung des Exportes, Valutaedel, Arbeitslosigkeit usw. Es handelte sich nun für unsere Regierung darum, die bösen Folgen des Krieges für unser Wirtschaftsleben abzuschwächen. Auf dem Gebiet des Zollwesens ging man daran, die nicht verträglich festgesetzten Positionen zu erhöhen. Man schritt ausserdem zu den Einfuhrbeschränkungen. Ende Juni 1921 wurde ein neuer Gebrauchsstarif in Kraft gesetzt.

Nun aber bliesen die Sozialdemokraten und die verschiedenen Konsumentenverbände zum Sturm. Mit doppeltem Feldgeschrei zog man in den Kampf: Wehret der Verletzung der Verfassung, wehret den Wucherzöllen! Es wurde behauptet, der Artikel 29 der Bundesverfassung werde verletzt, d. h. das Belastungsverhältnis des Gebrauchsstarifs entspreche nicht mehr den in dem obengenannten Artikel aufgestellten Grundsätzen, wonach die Eingangsgebühren auf den für die inländische Industrie und Landwirtschaft notwendigen Stoffen und auf den Gegenständen des Lebensbedarfes möglichst gering anzusetzen sind. Der Redner wies darauf hin, dass der betreffende Artikel keine ziffermässigen Angaben enthält und dass dem Bund in Artikel 3 das Recht eingeräumt wird, unter ausserordentlichen Umständen vorübergehend besondere Massnahmen zu treffen. Dabei muss selbstverständlich das Landeswohl massgebend sein. Von einer vollständigen Systemänderung in Zollsachen zu reden, ist unrichtig. Der Uebergang vom Freihandel zu einem mässigen Schutzzoll ist schon 1891 und 1902 vorgezogen worden. Momentan zum Freihandel zurückkehren, heisse, sich an unserer Volkswirtschaft versündigen.

Es ist zuzugeben, dass die durch den neuen Gebrauchsstarif verstärkten Schutzzölle eine kleine Hebung des Preisstandes im Inland zur Folge hatten. Aber die Preiserhöhungen trafen lange nicht in dem befürchteten und vorhergesagten Masse ein, was besonders für die Verhältnisse auf dem Fleischmarkt gilt. Allerdings sind die Fleischpreise nicht ganz im gleichen Masse zurückgegangen wie die Viehpreise. Aber die Inlandspreisbildung ist bis auf einen gewissen Grad ein selbständiger Faktor; sie hängt nicht allein von den Zöllen ab. Auf alle Fälle ist darauf hinzuweisen, dass ein starker Sturz der Fleischpreise einsetzte, in dem Moment, da der neue Gebrauchsstarif in Kraft trat.

Der Redner setzte sich dann kurz mit der Broschüre zur Bekämpfung des neuen Zolltarifs von Dr. O. Schär auseinander. Er erklärte, dass es falsch sei, wenn dort behauptet werde, die Zollbelastung betrage bei den ungefähr 900,000 Haushaltungen der Schweiz im Mittel 300 Franken. Ein Teil der Zölle wird nämlich von der Exportindustrie getragen, ein weiterer Teil vom Ausland und ein dritter Teil endlich von den Konsumenten. Dr. Odinga berechnete die direkte Zollbelastung einer fünfköpfigen Familie auf 30 Fr. 06, die indirekte auf 127 Fr. 70.

Und nun die Folgen der Aufhebung des Tarifs von 1921? Es entstände ein Chaos in unserer Volks- und Finanzwirtschaft. Die schweizerische Produktion würde reduziert, die Arbeitslosigkeit vermehrt, die Konkurrenzfähigkeit vermindert. Die Handelsverträge würden uns gekündigt; unser Land würde mit fremden Waren überschwemmt. Unser Kredit würde abnehmen, die Geldgeber würden dadurch vorsichtig. Die Notenpresse müsste in Bewegung gesetzt werden, dadurch würde unsere Valuta sinken und Teuerung eintreten. Wenn nach Aufhebung der Dringlichkeitsklausel der Bundesrat nicht mehr endgültig verhandeln kann, wird er nicht leicht neue Handelsverträge abschliessen können. Ein Teil der Initianten hofft auch, sich der Sozialisierung nähern zu können auf dem Umweg über den schrankenlosen Import.

Liste der im Jahre 1922 vom Schweizer Hotelier-Verein prämierten Angestellten. Liste des employés récompensés en 1922 par la Société Suisse des Hôteliers.

Name des Angestellten Nom de l'employé	Dienstjahre Années de service	Hotel und Ort Hôtel et Localité
Goldene Uhr und Diplom Montre en or avec diplôme		
Betschmann Joseph	35	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Bosshard Albert	20	Russie et Continental, Genève
Brunner Jean	24	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Krebs Fritz	25	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Markwalder Bertha	25	Vereenahof-Limmathof, Baden
Mischerl Martha	20	Beau-Rivage Palace, Ouchy
Perruquet Louis	23	Bahnhof-Buffet, Luzern
Ponti Philippe	30	Grand Hotel, Leysin
Wiedemer Babette	20	Central-Bellevue, Lausanne
Goldene Broche bzw. Brosche und Diplom Broche ou broche en or avec diplôme		
Besi Richard	15	Russie et Continental, Genève
Brocco Carolina	20	Garni Walter, Lugano
Camenisch Caspar	19	Garni Walter, Lugano
Camenisch Simon	15	Vitznauerhof, Vitznau
Caffaneo Angelo	18	Garni Walter, Lugano
Cavelli Richard	15	Flora, Ragaz
Derungs Lorenz	15	Villa Castagnola au Lac, Lugano
Jann Johann	15	St. Gotthard, Zürich
Laim Marie	15	Flora, Ragaz
Rhiner Johann	20	Weisses Kreuz, Pontresina
de St. John Josephina	15	Kurhaus, Tarasp
Urfer Gottfried	17	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Weiss Arthur	15	St. Gotthard, Zürich
Zeller Elise	17	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Silberne Broche bzw. Brosche und Diplom Broche ou broche en argent avec diplôme		
Abt Jakob	10	Central-Bellevue, Lausanne
Aeberhard Emma	10	Habis Royal, Zürich
Asli Giovanni	10	Kulm Hotel Gornergrat, Zermatt
Bachmann Ernest	10	Russie et Continental, Genève
Berz Paula	10	Vereenahof-Limmathof, Baden
Bläßler Rosa	10	Bahnhof-Frauenfeld
Boegli Maria	12	Garni Walter, Lugano
Burri Madeleine	10	d'Espagne, Ste. Croix
Büchler Karl	10	Victoria und National, Basel
Chevalley Cécile	10	Central-Bellevue, Lausanne
Dönni Joseph	10	Gd. Hotel Europe, Luzern
Dreher Joseph	10	Russie et Continental, Genève
Dreesen Heinrich	11	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Düttwyler Edmund	10	Suvretta Haus, St. Moritz
Diir Anna	10	Vitznauerhof, Vitznau
Döbel Robert	12	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Francinelli Giovanna	10	Waldsanatorium, Arosa
Fuchs Fritz	12	Brunner, Wengen
Gaiser Pauline	18	du Pont, Basel
Gordani Samuel	10	Park-Hotel, Lugano
Herrmann Martha	12	Bad Heustrich
Hierholzer Marie	10	Kursaalgesellschaft, Baden
Hierholzer Oscar	10	Kursaalgesellschaft, Baden
Jaeger Marie	10	Alexandra, Lausanne
Känel Marie	10	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Keller Sophie	10	Vitznauerhof, Vitznau
Köhler Anna	10	Vereenahof-Limmathof, Baden
Lakemann Georg	10	Gd. Hotel und Kurhaus, Brüning
Locher Anton	12	Dr. Turban Sanatorium, Davos-Platz
Lüthy Hans	10	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Maissen Ursula	10	Gd. Hotel Engadiner-Kulm, St. Moritz-Dorf
Mayer Thomas	10	Gd. Hotel Victoria, Zürich
Meyer Josephine	15	Sonne, Rigi-Klosterli
Moni Macario	10	Adler, Lugano
Obici Anna	10	Russie et Continental, Genève
Odermatt Bertha	11	Muehle, Davos-Dorf
Pliffert Jos. Ant.	10	Belvédère, St. Moritz-Dorf
Reidmuth Rosa	5	de l'Aigle, Couvet
Renner Albert	11	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Rheinfels Adèle	10	Russie et Continental, Genève
Riedi Jean	12	Garni Walter, Lugano
Salamin Hillaire	14	Bella Tola, St. Luc
Selig Jean	12	Vereenahof-Limmathof, Baden
Schneider Regina	17	Victoria und National, Basel
Strüby Luise	10	Rüti, Brunnen
Thoma Hermann	10	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Trudler Frieda	11	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Truttmann Josef	14	Sonne, Rigi-Klosterli
Vananti Rocco	12	Garni Walter, Lugano
Widmer Fritz	10	Central-Bellevue, Lausanne
Wieser Emil	10	Sanatorium Davos-Dorf, Davos-Dorf
Wyrsch Anna	10	Vereenahof-Limmathof, Baden
Wyss Marie	10	Gd. Hotel Victoria, Zürich
Bronzene Broche bzw. Brosche und Diplom Broche ou broche en bronze avec diplôme		
Albrecht Heinrich	5	Jura, Luzern
Angst Marie	5	Engel, Baden
Annoni Marie	5	Central-Bellevue, Lausanne
Annoni Pierre	5	Central-Bellevue, Lausanne
Bass Elise	5	Sanat. Altein, Arosa
Baumgartner Jakob	9	Grand Hotel und Bernerhof, Bern
Bausf Anna	5	Schweizerhaus, Maloja
Benker Rudolf	5	St. Gotthard, Zürich
Berta Paul	5	Weisses Kreuz, Lugano
Blaffner Hermann	5	Sanat. Schweizerhof, Davos-Platz
Blumer Oskar	5	du Lac, Interlaken
Böhler Fritz	5	Gd. Hotel Victoria, Zürich
Bouvier Irène	5	Bayerischer-Hof, Basel
Buchmann Verena	5	Royal et Winter Palace, Gstaad
Burr Fanny	5	Bahnhof-Buffet, Rorschach
Chresta Georges	5	Limmathof, Zürich
Codoni Bapt.	5	Gd. Hotel Victoria, Zürich
Collenberg Christ.	5	Gd. Hotel Victoria, Zürich
Conrad Edouard	5	Melropole et National, Genève
Dieltiker Anna	6	Sanat. Altein, Arosa
Egerl Joseph	5	St. Gotthard, Zürich
Federer Irma	5	Kuranstalt, Waldhaus-Flims
Federer Paula	5	Kuranstalt, Waldhaus-Flims
Flickiger Jakob	5	Solbad Eden, Rheinfelden
Gander Johann	5	Royal et Winter Palace, Gstaad
Grob Gottfried	6	Belvédère, St. Moritz-Dorf
Guggisberg Bertha	5	Royal et Winter Palace, Gstaad
Gysler Karl	5	Müller, Schaffhausen
Haag Clara	7	Arosa Kulm, Inner-Arosa
Hesler Lina	5	Melropole et National, Genève
Haug Walburga	5	Krone, Rheinfelden
Hägg Marie	7	Bahnhof-Buffet, Winterthur
Heim Paul	5	Grand Hotel Europe, Luzern
Heini Johann	5	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Hessner Ernst	7	Royal et Winter Palace, Gstaad
Horlacher Anna	5	Sanat. Altein, Arosa
Hug Elisabeth	5	Bahnhof-Buffet, Winterthur
Huggler Martha	5	Royal et Winter Palace, Gstaad
Jaggi Hans	5	Mirabeau, Lausanne
Janu Rosa	5	Pfingstberg, Gasteren
Junillon Veronique	5	Müller, Schaffhausen
Kempf Fanny	5	Kuranstalt, Waldhaus-Flims
Koller Johann	5	Merkur, Zürich
König Fritz	7	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Kriete Emma	7	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Krumm Fritz	7	Gd. Hotel und Bernerhof, Bern
Kuhn Albert	5	Sanatorium Davos-Dorf, Davos-Dorf
Luh Sophie	8	du Pont, Basel
Lönnemann Rudolf	5	Sanat. Davos-Dorf, Davos-Dorf
Locher Bertha	5	Kuranstalt, Waldhaus-Flims
Mai Anton	5	Grand Hotel Europe, Luzern

kennen sich ebenfalls zum grossen Teil dazu. Ihre wirtschaftlichen Beobachtungen müssen wir mit einem gewissen Wohlwollen aufnehmen. Deswegen dürfen wir aber nicht blind sein für die schlimmen, teils gewollten, teils ungewollten, tiefgreifenden Folgen der Neuerung. Ein Teil der Initianten hat es darauf abgesehen, unsere sehr empfindliche Volkswirtschaft und unsere Regierung nicht mehr zur Ruhe kommen zu lassen. Um den Ausfall in den Finanzen wertzumachen, müsste die direkte Bundessteuer eingeführt werden, ausserdem würden neue Vermögensabgaben-initiativen lanciert.

Der Redner bekannte sich als überzeugter prinzipieller Anhänger des Freihandels, aber bei aller Grundsätzlichkeit muss notwendigerweise die Durchführbarkeit des Systems geprüft werden. Rings umgeben von hochzöllerischen Staaten würde die Schweiz wirtschaftlichen Selbstmord begehen, wenn sie unvermittelt wieder zum Freihandel übergehen würde. Die Schweiz als das kleinste Land unter seinen Nachbarn, muss sich in ihrem Zollgebaren nach der Umgebung richten. Man sagt heute, im Moment der Schaffung des Gebrauchsstarifs seien die Verhältnisse unangekämpft gewesen. Sind sie heute abgeklärt? Wohl kaum. Können die Initianten glauben, dass bei Annahme der Initiative etwas Besseres geschaffen würde als 1921? Ganz sicher käme auch wieder ein Schutzstarif zustande. Sicher haben nicht nur die Produzenten, sondern auch die Arbeitnehmer ein gewisses Interesse am Zollschutz des Betriebes, in dem sie arbeiten. Das Hotelgewerbe hätte es begrüsselt, wenn die Zollansätze auf den Lebensmitteln in geringer gewesen wären — einzelne Positionen sind nach dem Darfhalten des Redners wirklich zu hoch — und doch verlangte die Hotellerie nicht eine durchgreifende Herabsetzung der Lebensmittelpreise, im Bewusstsein, dass ihr beim Rün der andern Gewerbe und der Industrie die Gäste fehlen würden. Auch die Mitglieder des Gewerbeverbandes wünschen Rückkehr zur verfassungsmässigen Ordnung, sind überzeugt, dass auch der Bundesrat das selbe wünscht.

Da die beiden Referenten ihr Thema erschöpfend behandelt hatten und man sich im Gewerbeverband über die Stellung zur Initiative bereits geeinigt hatte, war kein Bedürfnis zu einer längeren Diskussion da. Dr. Weller (Bern), der den Gruss von Bundesrat Schulthess überbrachte, wies darauf hin, dass es falsch ist, von einem „Hunger- und Wucherstarif“ zu sprechen, denn andere Länder, Italien z. B., haben viel höhere Anzettel. Italien hat den neuen Handelsvertrag nur unterzeichnet, weil es überzeugt ist, die Initiative werde verworfen. — Einstimmig wurde eine Resolution angenommen, wonach der Gewerbeverband es sich zur Aufgabe macht, die Initiative mit aller Entschlossenheit und Kraft zu bekämpfen.

Bei schon gelichteten Reihen referierte Regierungsrat Dr. Tschumi über das Zonenabkommen. Er machte in ausführlichen, humorvollen Darlegungen mit der Geschichte des neuen Vertrages bekannt und beleuchtete dann dessen Vor- und Nachteile. Er beantragte Stimmfreigabe. Ein Vertreter Basels stellte mit Rücksicht auf die Eingriffe der Franzosen am oberrhein den Antrag zur Verwerfung. Es entspann sich eine längere Diskussion, in der u. a. zwei Redner aus dem Kanton Waadt für Stimmfreigabe eintraten. Dr. Zoller (Zürich) bekannte sich als Gegner des Abkommens, traf aber doch für Stimmfreigabe ein, um nicht Gegensätze zwischen Welsch- und Deutschschweizern innerhalb des Verbandes aufkommen zu lassen. Mit ziemlich bedeutender Mehrheit wurde Stimmfreigabe beschlossen.

Sektionen

Sektion Chur und Umgebung. In ihrer Generalversammlung vom 30. Januar abhin hat diese Sektion den Vorstand für das Jahr 1923 wie folgt bestellt: Thob. Branger, Präsident (Hotel Lukmanier); E. Schüllbaum, Kassier (Hotel Drei Könige); J. Arpagau, Assessor (Bahnhofbuffet). Als Delegierter der Sektion beim Zentralverein ist Herr Th. Branger bestimmt worden.

Kleine Chronik

Lausanne. Der Gemeinderat von Lausanne fordert vom Stadtrat einen Kredit von 20,000 Franken für die Entfallung einer ausgeschildeten Publizität zugunsten der Stadt Lausanne.

Neuenburg. Das Hotel Beau-Séjour in Neuenburg wurde auf sechs Jahre von einem sozialdemokratischen Komitee gemietet, um als „Volkshaus“ Verwendung zu finden.

Fremdensteuer im Kanton Waad. Der Grosse Rat des Kantons Waadt hat kürzlich ein neues Steuergesetz angenommen, das die Fremden wiederum stark privilegiert. So werden beruflosenthalter während des ersten Jahres ihres Aufenthaltes im Kanton nur für allfälligen in dessen Gebiet gelegenen Liegenschaftsbesitz besteuert. Hierauf unterliegen sie einer nach ihren Einkünften abzustufenden Steuer, die in ihren Einzelheiten noch von der Regierung zu regeln ist; die im Hotel lebenden Fremden bezahlen nur die Hälfte der Taxe der andern Ausländer. — Das ist praktische Förderung des Fremdenverkehrs, die verdient, andern Kantonen als Beispiel vor Augen gehalten zu werden.

Verkehrswesen

Verkehr Italien-Schweiz. In Sondrio fand kürzlich eine Fahrplan-Konferenz statt, an der Vertreter italienischer und schweizer. Eisenbahnen (S. B. B., Rhätische und Bernina-Bahn), der Oberital. Handelskammer, des Automobilismus und des Kurvereins St. Moritz teilnahmen. Mit Erfolg wurde dabei schweizerischerseits für die Herstellung besserer Verbindungen zwischen Mailand und dem Oberengadin eingetreten. Ein Ausfluss der Konferenzteilnehmer nach St. Moritz beschloss die wichtige Tagung. — Wie die Fremdenverkehrs-Kommission in Bozen mittel, soll zwischen Sta. Maria (Münstertal) und Mals (Tal. Iron) in nächster Zeit eine Telefonverbindung erstellt werden. Seitens der Schweizer Post- und Telefonverwaltung liegt die Einwilligung zu dem Projekt vor, diejenige des Ministeriums in Rom dürfte bald erfolgen. — Dahin zielende Schritte sind bereits eingeleitet.

Telegraphen- und Telefonverkehrsgesetz.
Nachdem die Referendumsfrist für das Bundesgesetz betr. den Telegraphen- und Telefonverkehr am 22. Januar unbenutzt abgelaufen ist, hat der Bundesrat dessen teilweise Inkraftsetzung auf 1. März beschlossen. Die im Gesetz vorgesehene Erhöhung der Abonnements- und Taxen für Telefonanschlüsse wird vorläufig nicht in Kraft treten. Dagegen wird die Grundtaxe für Telegramme von 50 auf 60 Rappen erhöht. Die Wortgebühr ist im neuen Gesetz wie im alten auf fünf Rappen für jedes Wort festgesetzt. Der Art. 31 des neuen Gesetzes bringt eine Umgestaltung des Zonenwesens im Telefonverkehr. Unverändert bleiben die Zonen 20-50 und 50-100 Kilometer mit 50 und 70 Rappen. Bei den Distanzen über 100 Kilometer existiert nur noch eine einzige Zone von 1 Franken, während bis jetzt zwei Zonen bestanden haben, 100-200 Kilometer zu 90 Rappen und über 200 Kilometer zu Fr. 1.10 per Gesprächseinheit. Neu ist ferner eine interurbane Einheit, die „Nachbarzone“ für Netze, welche in der Luftlinie nicht weiter als zehn Kilometer auseinander liegen. Die Gesprächslaxe beträgt in dieser Nachbarzone 20 Rappen gegen 25 Rappen bisher.

Beschleunigte Elektrifikation der Bundesbahnen.
In der Sitzung des Bundesrates vom 2. Februar legte das Post- und Eisenbahndepartement die Grundzüge eines Projektes auseinander, das auf die Verwirklichung des Elektrifikationsprogrammes der Bundesbahnen in einer um die Hälfte verkürzten Zeitspanne hinausgeht. Die Elektrifikation in der ersten Periode sollte bis 1933 vollendet sein. Es soll namentlich die Elektrifikation der betriebliehen Linien, die in dieser ersten Bauperiode unbegriffen sind, bis 1926 oder 1927 durchgeführt werden. Der Bundesrat ermächtigte den Vorsteher des Eisenbahndepartementes, einen entsprechenden Gesetzesentwurf mit Botschaft zuhanden des Bundesrates auszuarbeiten. Die Motive der beschleunigten Verwirklichung des Elektrifikationsprogrammes sind nicht nur in dem Interesse zu suchen, die Schweiz vom ausländischen Kollapsimport unabhängiger zu machen, sondern auch in den zahlreichen Vorteilen, die erfahrungsgemäss auf den elektrifizierten Linien technisch, administrativ und finanziell konstatiert werden können, Vorteile, deren Bedeutung die Erwartungen weit übersteigen.

Post-, Telegraphen- und Telefonverkehr.
Die eidg. Postverwaltung hat im Jahre 1922 im Inlande 36,6 Millionen Post- und Frachtstücke befördert, nach dem Auslande 1,3 Millionen Stücke. Vom Auslande gingen ein 1,7 Millionen, auf den Durchgangsverkehr entfallen rund eine Million Poststücke. Gegenüber dem Jahre 1921 weist einzig der Inlandsverkehr eine Zunahme auf. Zeitungen wurden total 282 Millionen Stück befördert. Die Anzahl der Postcheckinhaber beträgt auf Jahresende 46,184. Die Einzahlungen betragen 2,25 Milliarden, die Auszahlungen 2,49 Milliarden Franken.

Bei der schweizerischen Telegraphen- und Telefonverwaltung sind im Dezember 1922 rund 100,000 inländische und etwas über 30,000 internationale Telegramme aufgegeben worden. Die Gesamtzahl der aufgegebenen inländischen Telegramme im Jahre 1922 beträgt 1,3 Millionen gegen 1,6 Millionen im Jahre 1921. Der inländische Telegraphenverkehr weist also eine bedeutende Abnahme auf. Das gleiche ist zu sagen vom inter-

Bronzene Broche bzw. Brosche und Diplom
Broche ou broche en bronze avec diplôme

Marbach Albert	5
Mathias Emma	5
Mihal Menga	5
Mäder Rosa	5
Mausli Ernst	7
Meyer Fritz	5
Müllmann, Goffricd	6
Müller, Oh	9
Nami Benjamin	5
Neuwenswander Ernst	7
Ochsner Heinrich	5
Oes Anna	5
Pfister Lina	5
Puff Dorothea	5
Ragni Defendente	5
Raudenkobler Bénédic.	5
Rieder Samuel	5
Rüttmann Emma	5
Salzmann Albert	5
Svara Karl	6
Schleier Josias	5
Schopfer Fritz	5
Stahli Emma	9
Studer Ernst	5
Teigel Joseph	8
Thuf Hans	7
Trufmann Marie	5
Müller, Oh	9
Wenzlin Johann	5
Zahnd Bertha	6

nationalen Telegraphenverkehr, der statt 4,7 Millionen im Jahr 1921 nur noch vier Millionen Telegramme aufweist.
Besser stellt es mit dem Telefon-Verkehr. Das Jahr 1922 weist total 82,7 Millionen Ortsgespräche auf, was gegenüber dem Jahre 1921 einer Zunahme von 4,3 Millionen Gesprächen entspricht. Inländische Ferngespräche zählte das Jahr 1922 rund 40,7 Millionen gegenüber nur 37,6 Millionen im vorhergehenden Jahre. Der Gesamttelefonverkehr im abgelaufenen Jahr stellt sich auf 125,7 Millionen Gespräche, gegen 118 Millionen im Jahr 1921. Die Zahl der taxpflichtigen Telefonanschlüsse hat im Dezember wiederum eine Vermehrung um 513 erfahren, so dass auf Jahresende in der Schweiz 127,190 Telefonanschlüsse vorhanden waren.

Der Personalbestand bei der Postverwaltung ist im Jahre 1922 um 286 zurückgegangen. Er betrug auf Jahresende 15,984. Bei der Telegraphen- und Telefonverwaltung beträgt der Rückgang 424, sodass auf Jahresende 5870 Personen beschäftigt waren.

Finanz-Revue

A.-G. Hotel Pfauen in Einsiedeln. Die ordentliche Generalversammlung dieser Gesellschaft vom 30. Januar 1923 genehmigte die Jahresrechnung pro 1922, deren Bilanz mit einem Aktivsaldo von Fr. 3448,50 abschliesst. Durch Verkauf einer erheblichen Liegenschaft konnten Fr. 120,000 am Grundkapital abgeschrieben werden; dasselbe beträgt heute noch Fr. 480,000. An die Aktionäre gelangen die garantierten 6% Dividende zur Auszahlung.

Gd. Hotel und Bernerhof, Bern	5
Bahnhof-Buffer, Rorschach	5
Sanat. Bündner Heilstätte, Arosa	5
Sanat. Altein, Arosa	5
Gd. Hotel und Bernerhof, Bern	5
St. Gotthard, Zürich	5
Gd. Hotel und Bernerhof, Bern	5
Gd. Hotel und Bernerhof, Bern	5
Kuranstalt, Waldhaus-Flims	5
Gd. Hotel und Bernerhof, Bern	5
Royal & Winter Palace, Gstaad	5
Royal & Winter Palace, Gstaad	5
St. Gotthard, Zürich	5
Kurhaus, Val Sinestra	5
Kuranstalt, Waldhaus-Flims	5
Central-Bellevue, Lausanne	5
Royal & Winter Palace, Gstaad	5
St. Gotthard, Zürich	5
Metropole et National, Genève	5
Belvédère, St. Moritz-Dorf	5
Kuranstalt, Waldhaus-Flims	5
Nuss, Vevey	5
Lloyd Hotel, Lugano	5
St. Gotthard, Zürich	5
Garni Walter, Lugano	5
Gd. Hotel und Bernerhof, Bern	5
Schweizerhof, Weggis	5
Grand Hotel und Bernerhof, Bern	5
Müller, Schaffhausen	5
Grand Hotel und Bernerhof, Bern	5

Fremdenfrequenz

Ämtliche Fremdenstatistik für den Kanton Graubünden. In der Woche vom 13./19. Januar waren in Graubünden anwesend: Schweizer 3927; Amerikaner 867; Engländer 2829; Deutsche und Oesterreicher 867; Franzosen und Belgier 811; Griechen 105; Italiener 215; Niederländer 1139; Russen und Polen 102; Skandinavien 159; Spanien und Portugiesen 211; Tschechen und Ungarn 58; Balkanstaaten 54; andere Nationen 124. Total 11,261. (1922: 10,612.)

Vermischtes

Der Automobilbestand der Erde. Kürzlich erschien in der französischen Sportzeitung „L'Auto“ eine Statistik, die einen interessanten Ueberblick über die Verbreitung des Automobils in allen Staaten der Erde gewährt. Interessant ist vor allem die Feststellung über das rapide Anwachsen des Automobilverkehrs in den Jahren 1914 bis 1921. Im ersten Kriegsjahr zählte die Welt rund zwei Millionen Automobile, im Jahre 1920 hatte sich die Zahl bereits vervielfacht und im Jahre 1921 war sie auf zwölf Millionen angewachsen. Das automobilreichste Land der Erde sind die Vereinigten Staaten von Amerika, auf die allein 89 Prozent des ganzen Weltbestandes entfallen. Das Jahr 1921 zählte nicht weniger als vier Staaten, die mehr als 100,000 Automobilefahrzeuge aufwiesen, und zwar Amerika 10,505,640, Grossbritannien 497,582, Kanada 463,448 und Frankreich 236,146. Die auto-

mobilstärksten Länder, im Verhältnis zur Zahl der Einwohner sind: Vereinigte Staaten (1 Auto auf 18 Einwohner), Neuseeland (1 auf 29), Grossbritannien (1 auf 91), Argentinien (1 auf 110), Dänemark (1 auf 131) und Frankreich (1 auf 176). Interessant ist die Tatsache, dass Länder, die im Jahre 1914 noch keinen besonders nennenswerten Besitz an Automobilen aufwiesen, im Jahre 1921 bereits mit recht beträchtlichen Zahlen überraschten, z. B. Belgien (1914: 12,000, 1921: 53,000), Englisch-Indien (7000 und 45,000), Brasilien (5000 und 25,000), Holland (3000 und 13,000). Unter den in der Statistik verzeichneten 78 Staaten steht die Schweiz an 20. Stelle, und zwar mit 5000 Autos im Jahre 1914; mit 26,500 im Jahre 1920 und mit 28,011 im Jahre 1921. N. Z. Ztg.

Literatur

Tableau des Schweizer Bundesrates 1923. Format 30 x 42 cm, Preis Fr. 2.— Art. Institut Orell Füssli, Zürich. — Das wiederum im besten Kunstdruck ausgeführte Gruppenbild des Bundesrates dürfte auf neue willkommen sein als ein allgemein beliebter patriotischer Wandschmuck, namentlich für Amtsräume und Geschäftslokale. In der Mitte findet sich zum erstenmal das Bild des Berners Karl Scheurer, der auch als Bundespräsident dem Militärdepartement verdienstvoll wie bisher vorstehen wird. Das neue Tableau kann in jeder Buchhandlung oder direkt vom Verlag bezogen werden.

Kleiner Schweizer Staatskalender. Die Firma Suchard S. A. in Neuenburg gibt diesen Kalender auch pro 1923 in neuer, sorgfältig durchgesehener Ausgabe heraus. Aus dessen Inhalt seien hervorzuheben: Kalendarium pro 1923, Notizen aus der Schweizer Geschichte, Angaben über Oberfläche und Bevölkerung des Landes, Verzeichnis der eidgen. Behörden, Aemter und Auslandsvertretungen, Post- und Telegraphentaxen für In- und Ausland, kurze Skizzen über unsere Armee, über Handel, Industrie, Landwirtschaft und Verkehrsweisen u. a. m. Das Büchlein qualifiziert sich als ausgezeichnete Orientierungsquelle über die verschiedensten Interessengebiete unseres Landes, insbesondere für die Jugend. — Solange Vorrat wird der Kalender von der A. G. Suchard, Neuenburg, an Interessenten gratis abgegeben.

Seltsamer Abend, von Katharina Fries, Preis gebunden 3 Fr., Verlag Art. Institut Orell Füssli, Zürich. — Die feinfühligste Dichterin, der man diese Skizzensammlung verdankt, geht ihre durchaus eigenen Wege, sowohl bei der Wahl und der Beschreibung des jeweiligen Milieus, als auch bei der ausserordentlichen präzisen Darstellung intimster seelischer Vorgänge. — Ein jedes dieser Prosastücke, nicht nur der „Seltsame Abend“, der den Gesamtitel hergab, macht uns mit Menschen und Dingen vertraut, die irgendwie — doch immer im vornehmen Sinne des Wortes — seltsam sind und uns unentbehrlich zu interessieren vermögen. Mit schlichten, künstlerisch feineren Worten Miffeln hat hier Katharina Fries einen Stimmungsgeschalt geschaffen, wie er nur echter Dichtung eigen sein kann.

Redaktion — Rédaction
A. Kurer
A. Matli. Ch. Magne.

Rüeggger's Buchhaltung
für Hotels, Pensionen, Restaurants etc. ist **überraschend einfach, praktisch und billig**, ein wirkliches System für mittlere und kleinere Betriebe. Prospekte durch E. Rüeggger, Dir. Castell, Znoo.

Passier-Maschinen
neuester Konstruktion bei
Schwabenland & Co., Zürich

Aux propriétaires de billards
Il est dans votre intérêt de vous adresser au soussigné pour la rénovation de vos billards. — Tous les accessoires. Prix modérés. Références de 1er ordre. Se recommande:

Fr. Bæriswyl
billardier, Schindlerstrasse 20, Zürich 6
Téléphone Hot. 3509

SWISS CHAMPAGNE
la plus
BOUVIER FRÈRES
ANCIENNE MAISON SUISSE
Fondée en 1811 à Neuchâtel
EXPOSITION DE BERNE 1914
MÉDAILLE D'OR
avec félicitations du jury

Au Lac de Côme
à louer à Menaggio grande maison avec jardin, bord du lac près embarcadere. Golf-Propriétaire disposé à adapter comme Hôtel de 45-50 pièces. S'adresser au prop. Stoppani, 1 Via Circo Menotti, Milano. 2870

Kochherde
FÜR
HOTELS-RESTAURANTS
ANSTALTEN
Ofenfabrik
Surree
Gründl. Ofenfabrik der Schweiz
ERSTE REFERENZEN
Filtzen im, Zürich, Bern, Luzern, Basel, St. Gallen, Lausanne, Genève.

Zahnstocher
empfehlen ab Lager
Goetschel & Co.
Chaux-de-Fonds

Direktor
Mehrfähriger Chef de réception, in erstklassigen Hause sucht Stelle als selbstständiger od. zweiter Direktor. Event. Uebernahme eines kleinen Geschäftes. Adresse: Postfach 15038 Poststr. 11, Lausanne. 2878

Günstige Gelegenheit für
Hotelfachmann
bietet sich durch Pacht event. Kauf einer in unmittelbarer Nähe des Strandes gelegenen Pension in NORDRHEIN. 20 kompl. eingerichtete Fremdenzimmer. Ausk. unter Chiffre Orl. 6623 an Orell Füssli - Annoncen, Zürich, Zürcherhof. 4628

Lugano-Castagnola Pension
16 Zimmer, mit oder ohne Möbel zu verkaufen. Offerten unt. Chiffre H. 1182 D. an Publicitas, Lugano. 6346

Registrierkassarollen
empfehlen ab Lager
Goetschel & Co.
Chaux-de-Fonds

Koch - Lehrtöchter
Fraülein sucht Stelle als
im italienischen Sprachgebiet. — Hotel oder Privat. Offerten unter Chiffre Z. 1074 Q an die Publicitas A.-G., Zofingen. 6339

Bodenwische
ist ein Verträumstmittel. — Unsere Bodenwische „Durable“ ist absolut wasserfest, gibt Dauerertrag und ist ausgiebig im Gebrauch. Kessel à Fr. 10, 15, 20, 25 kg.
Metallputz „Durable“
Bestes Mittel zum Reinigen der Buffets und Tableaux Blechflächen à 3, 4, 5 kg.
„Durable“ L.G., Emmishofen

Maggis Würze
die Vertrauensmarke der Hotelküche!



Küchenkäfer Wanzen, Mäuse, Ratten
werden gründlich ausgerottet mit vertraglicher Garantie

Scheurer - Model
Spezialgeschäft für Ungeziefer - Vertilgung
Zürich, Müllerstr. 25

Gesuch:
Von geschäftstüchtiger Person, perfekt englisch, deutsch u. französisch sprechend, Erfahrung in In- und Ausland, wird Stelle als
Vorsteherin oder Leiterin
eines Sanatoriums, Privatspitals od. Fremdenpension gesucht. Prima Zeugnisse und Referenzen. Offerten unter Chiffre K. S. 2869 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

MARC Diving PUR
KENNER KAUFEN NUR



NATIONAL Kontrol-Kassen
Neue Spezialmodelle
Fabriken in Dayton (USA) und Berlin

Verlangen Sie den Gratis-Prospekt
NATIONAL CASH REGISTER COMPANY ZÜRICH
Urania-Strasse Nr. 19

Neueinrichtung und Führung von
Buchhaltungen
Bilanz-Abschlüsse
Revisionen

E. Eberhard
Briedenraser Bahnhofstr. 100,
Zürich. Telef. Klot. Nr. 37.

Bonsbücher
empfehlen ab Lager
Goetschel & Co.
Chaux-de-Fonds

Platten-Papiere
empfehlen ab Lager
Goetschel & Co.
Chaux-de-Fonds

Offre véritables 6373
agneaux
de lait du midi 5 francs 70 le kilo franco. — S'adresser Romx, Abattoirs, Genève.

Günstige Gelegenheit!
Restaurations-Kochherd
425 x 150 Cm.
mit zugehöriger
Warmwasser-Anlage
(Boiler usw.)
Tellerwärmer Grill etc.

bei sofortiger Wegnahme sehr billig abzugeben. — Ausk. bei Liegenschafts-Verwaltung, Sonnenquai Nr. 1, II. Stock, Zürich 1.

Dienstvertrags-Formulare
für die Schweizer Hotel-Industria
in deutscher, französischer und italienischer Sprache können zu jeder Zeit von Zentralbureau des Schweizer Hoteliers-Vereins in Basel bezogen werden.

LA SEMEUSE
HUILE PRÉFÉRÉE DES GOURMETS,
EMPLOYÉE PAR LES CHEFS CUISINIERS DES PALACES, GRANDS HOTELS et HOPTAUX.
Chaux-de-Fonds
Téléphone 12.29 530

A.-G. Möbelfabrik Horgen-Glarus in Horgen
Vorteilhafteste Bezugsquelle in
MOBILIAR
für Restaurants, Cafés, Speisesäle, Vestibules etc. 272

Unsere verehrten Leser
sind gebeten, die Inserenten unseres Blattes zu berücksichtigen und sich bei Anfragen u. Bestellungen stets auf die
„Schweizer Hotel-Revue“
zu beziehen.

NEUCHÂTEL CHÂTENAY
Fondé 1796
HORS CONCOURS - MEMBRE DU JURY
Bienne - Gaulte d'Or - BERNE 1914 - Rouge, Douce, réservés

Todes-Anzeige

In tiefem Schmerz teilen wir unsern Freunden und Bekannten mit, dass heute unsere liebe Schwester, Schwägerin, Tante u. Grosstante
Fräulein Elise Baumgartner
 an einem Herzschlag verschieden ist.
 Bern, den 1. Februar 1923.
 Pension Jolimont, Reichenbachstrasse 7.

Die tieftrauernden Hinterlassenen:
Chr. Baumgartner-Wissler und Familie
Gottfr. Baumgartner u. Frau, Jegenstorff
Frau Abba-Baumgartner und Tochter

6347

Wichtige Mitteilung

Wenn Ihre Gäste mit dem von Ihnen servierten Kaffee nicht zufrieden sind, trotzdem Sie eine gute Kaffeemasse verwenden, so sehen Sie sich Ihre Kaffeemaschine und den Filter näher an. Prüfen Sie auch die Zubereitungsmethode. Erste Bedingung ist: Aufbewahrung des Getränkes in Steingut oder Porzellan, zweite: völlige Aussüttung des Kaffee-Extraktes, dritte: Einwandfreie, mit grösster Sorgfalt und Reinlichkeit vorgenommene Filtrierung. Diese Bedingungen werden unfehlbar erfüllt bei Schwabenlands neuem Original-Kaffeeapparat, bei welchem die Filtrage mit chemisch reinem, präpariertem Spezialfilterpapier vor sich geht, durch welche allein grösste Reinlichkeit und völlige Aussüttung ohne Aromaverlust verbürgt wird. Mit einem Schlag werden Sie damit alle Reklamationen beseitigen und Ihrem Betrieb den grössten Dienst erweisen. Maschinen und Filter, einzeln oder komplett in allen Grössen lieferbar. Prospekte sofort zu Diensten.

Schwabenland & Co, Zürich
 Küchen- und Konditorei-Bedarfsartikel

Altes erstklassiges Vertrauenshaus
 für
Weine, Spirituosen, Kaffee, Tee.

Edm. Widmer, Härtingstr. 17 Zürich 1
 Genussmittel-Import. Kaffee-Großrösterei
 Tel.: H. 2950 - Telegr. Adr. Brazil-Zürich

Hotelier

Widtiger, mit geschäftkundiger
 Frau wünscht zu pachten auf
 Frühjahr 1923, ein Hotel, Pension
 oder Garage. — Nähere Angaben
 erbeten unter Chiffre S. R. 2900 an
 Schweiz. Hotel-Revue, Basel 2.

Directeur

Hôtelier suisse
 de carrière, âgé de 41
 ans, marié, sans enfants,
 cherche une Direction,
 Grande expérience dans tous les domaines de la profession. Connaissance parfaite des langues française, anglaise et allemande. Meilleures références à disposition comme Directeur-Gérant de bonnes maisons.
 Ecrire sous B. I. 2772 à la Revue suisse des Hôtels, Bâle 2.



VERMOUTH TORINO
 SUPÉRIEUR
 Ciravegna & C^{ie} Turin & Genève

Hotel oder Hotel - Pension

In Graubünden oder zwischen Thun und Interlaken gelegen, als Erholungshaus zunächst per sofort unter Zusage des Vorkaufrechtes zu pachten gesucht. Anzahl der Zimmer 30-60. Offerten mit R. P. 2968 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Champagne



Zu verkaufen: Komplettes
Tafel-Porzellan-Service

für 30 Personen nebst diverser **Hotel - Argenterie**
und Besteck. — Offerten unter Chiffre **H. R. 2980**
 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

MONOPOLE
CASTEL - MELROSE
 TROIS GRANDS CRUS BORDEAUX
 GRAVES SAUTERNES MARGAUX
 DRY SWEET 1^{er} CRUS
 SEULS CONCESSIONNAIRES POUR LA SUISSE:
LAMBERT, PICARD & Co LAUSANNE

MELFOR

Sie werden staunen
 was Ihre Gäste sagen

wenn Sie den Salat und Speisen in Zukunft nur noch mit „Melfor“, welcher aus aromatischen Kräuteressenzen mit Honigsatz hergestellt, zubereiten. „Melfor“ ist sehr ausgiebig im Gebrauch und spart das Oel. „Melfor“ ist Magen- und Darmkranken sehr zu empfehlen und der Gesunde liebt „Melfor“ weil er eine pikante aromatische Würze ist. Täglich gehen Zeugnisse von ersten Hotels und Restaurants ein, verlangen Sie diese in Prospekt mit einem Gratis-Muster.

Schweiz. Speise-Essig-Fabrik
 „Melfor“ Aarau.

Hotel-Silber

Versilberung, Vergoldung, Vernicklung
sowie Reparaturen

jeder Art, (auch fremde Fabrikate) führt prompt u. tadellos aus die

BERNDORFER KRUPP METALL - WERK
 AKTIEN-GESELLSCHAFT IN LUZERN

Annahme von Reparaturwaren durch alle guten Spezialgeschäfte.

Die im Jahre 1912 gegr. Schweizerfirma — La maison suisse fondée en 1912.

„ESWA“ Talacker 40 ZÜRICH

Einkaufs-Centrale für schweiz. Wäschereibetriebe
 Maison d'achat pour buanderies suisses

liefert alle Gebrauchs-Materialien für die Wäscherei und Glitter.
 Wäschemengen haben von Zeit zu Zeit Erneuerung der Karten und Umwicklungen nötig. Alles kann in bester Qualität preiswürdig bei uns bezogen werden. Offerten nach Aufgabe der genauen Masse und System.
 Verlangen Sie Offerte.
 Journal tous les articles pour buanderies et repassages en bonne qualité et à prix favorables. Par exemple savons, soude, amidons, borax, poudres pour blanchir et remèdes contre taches, bleus, pingles, agrafes, toiles crues, d'emballage, d'amante, molletons, feutres, sangles, filets, pinces, sacs pour linge sale, colons et encire p. marquer, etc. Conditions pour catalogues. 2314
 DEMANDEZ PRIX.

SCHWEIZ. TEPPICHFABRIK ENNENDA (GLARUS)

Fabrikation aller Arten Teppiche und Läufer bis zu 2,5 Meter Breite ohne Naht, vom einfachsten bis zum gediegensten, nur Qualitätsware

MILIEUX, velours bouclé, Tournai (Wilton) — VORLAGEN UND LÄUFER, jute, tapestry, velours, bouclé, tournai — WASCHTISCHMATEN UND SPIELDECKEN, tapestry und velours.

Schützt die nationale Industrie! — Verlangt Schweizer-Fabrikat! — Wir weisen Firmen nach, die Sie mit unsern Erzeugnissen reell bedienen.

Tochter

vor 20 Jahren sucht Stelle auf 1. März als Saaltochter oder in ein besseres Café-Restaurant. — Zeugnisse vorhanden. — Offerten an Hedwig Sigrist, Redler, du temple allemand 83, La Chaux-de-Fonds. 2873

Trio

Italienisches Orchester, 2. Z. in grösserer Winterstadt - Kurort, sucht Saison - Engagement per Anfang März. Offerten unter M. I. 2875 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

zu verkaufen

1 Sofa, L. XV., 1 kleines Sofa, überpolstert, 1 grosser, runder Tisch mit Verlängerungen, 12 Stühle mit Federpolster, 4 Konsolen, 1 Servierständer, 8 Paar Rideaux, verschiedene Stuhlische alles in sehr gutem Zustand, passend für Hotelzimmer, Aerzte-Wartezimmer etc. Zu beschreiben bei

Friedr. Voy & Co
 St. Jakobstrasse 60
 St. Gallen
 Teleph. 2923 6349

Schweizerische
Zentralstelle für Balneologie u. Quellentechnik
 Breiteneggstrasse 10, Zürich 2. Dr. O. Tändler-Pedotti in Zürich und Ingr. A. Scherrer, Tiefbau-Ingenieur und Quellentechniker von Schaffhausen in Bad Ems.

Hotelfachkurse

Spezial-Ausbildung in allen kommerziellen Fächern: Buchführung, Korrespondenz, Kalkulation, Fremdsprachen, Menükunde, Organisation etc. für den gesamten modernen Hotel-, Restaurant- und Sanatorium-Betrieb. Man verlange Spezial-Prospekt von Gademans' Fachschule, Zürich. 2854

SPEZIAL-KARTEN

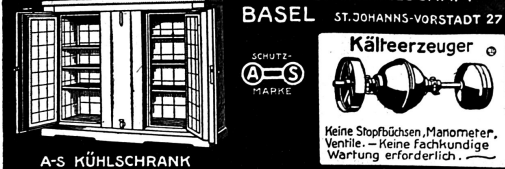
FÜR AUTO
 VELO UND
 TOURISTEN

KUMMERLY & FREY BERN

A-S Kälte-Maschinen

FABRIKAT BROWN BOVERI
 HOTEL-KÜHLANLAGEN · EISERZEUGER · KÜHLSCHRÄNKE

AUDIFFREN SINGRÜN KÄLTE-MASCHINEN
 AKTIENGESELLSCHAFT
 BASEL ST. JOHANNIS-VORSTADT 27



Keine Stopfbüchsen, Manometer, Ventile. — Keine Fachkundige Wartung erforderlich.

A-S KÜHLSCHRANK

2866

A VENDRE

à des conditions très avantageuses et très en dessous de leurs prix actuels: **12 lits de cuivre** (tube carré) avec sommiers et matelas, **24 baignoires** en fonte émaillée de provenance anglaise avec batterie. **2 services complets de porcelaine** pour salle à manger et restaurant. **2 services complets de porcelaine** pour les étages. **2 services complets de verrerie** pour salle à manger, restaurant ou les étages. — Tout ce matériel est entièrement neuf, il devait servir à la réouverture de l'hôtel National à Genève, qui fut vendue avant sa réouverture à la Société des Nations. — Pour renseignements et envois éventuels d'échantillons prière adresser les demandes à **Mr. SPÄHLINGER**, Hôtel de la Métropole à GENEVE.

Für gewichste Fussböden:
 Die flüssige, reinigende Bodenwische „Primax“. Kein Staub mehr, kein mühsames Aufreiben mit Stahlpöhlen, Prädigter, dauerhafter Hochglanz. — In Referenzen.
 Feinste Salon-Bodenwische, gelb und weiss.

Für geölte Fussböden:
 Bodenreinigungs-Präparat „Bodolin I“ für Inlaid und Linoleum. Bodenreinigungs-Präparat „Bodolin II“ für Parkett, Ficht-pine etc. Amerikanisches Bodenöl, geruchlos.

ZIMMERMANN & PRIMM
 Lorrainestrasse 36 BERN Tel. Spitalacker 29.90

Ueberzeugen Sie sich

von dem Werte meiner in 25-jähriger Kultur gezeigten Brunnenkresse als Salat, für Garnituren für Suppen und als Gemüse, so werden Sie mein Kunde werden. Probekorb à Fr. 2.40 und Fr. 5.20 2874

M. MOTZET
 Wynau (Bern)

MALER

(arbeitslos) empfiehlt sich den tit. Hotel- und Pensioninhabern zur Ausführung von Maler- und Tapezierer-Arbeiten im Taplohn oder Akkord. — Ad. Badert, Heggenheimerstrasse 84, Basel. 2872

Zu mieten gesucht

per sofort ein kleineres
Hotel, Gasthof oder Restaurant

wenn möglich mit Badeeinrichtung, an einem verkehrreichen Orte, für tüchtige Geschäftsleute. Offerten gefl. zu richten unter Chiffre **O. F. 3581** z. an **Orell Füssli-Annoncen**, Zürich. Zürcherhof. 4627

ARGENTURE

Et réparation de service de tables. Spécialité pour hôtels. **G. ZORRIST**, Coulouvrenière 40, GENEVE, Teleph. Stand 987.



GRANDE GRUYÈRE
 LIQUEUR HYGIENIQUE

L'initiative douanière.

Nous extrayons les renseignements suivants du procès-verbal d'une assemblée des délégués de l'Union suisse des arts et métiers, qui a eu lieu à Olten le 28 janvier dernier, sous la présidence de M. le Dr Tschumi.

Dans son allocution d'ouverture, ce dernier rappelle la votation populaire du 3 décembre, passe en revue les votations prochaines et fait un bref exposé de la situation économique: actuelle, aggravée par les récents événements politiques qui se déroulent à l'étranger. Enfin il fait allusion aux démarches entreprises par l'Union suisse des arts et métiers en vue de la création d'une association internationale des classes moyennes.

La principale question à l'ordre du jour est celle de l'initiative douanière. Le premier orateur, M. le conseiller national Dr Odinga, présente un rapport sur lequel nous aurons à revenir. M. le conseiller national Kurer, deuxième rapporteur, explique d'abord les buts de l'initiative à savoir, au point de vue économique, la suppression des tarifs protecteurs et le retour à la liberté des échanges; au point de vue politique, augmenter en apparence les prérogatives de la démocratie, mais en réalité déranger le fonctionnement normal de l'administration, introduire forcément l'impôt fédéral direct et arriver ainsi indirectement au prélèvement sur la fortune préconisé par les éléments de gauche.

La liberté du commerce est un idéal auquel on peut se rallier en principe, mais qui n'est pas réalisable à l'heure présente. Il serait dangereux en effet, au milieu de la crise économique et politique que nous traversons, de laisser au commerce international pleine et entière liberté de mouvements. La démocratie est une belle chose, mais elle peut aussi provoquer des abus. L'acceptation de l'initiative risquerait fort d'amener l'intervention d'agents de l'étranger avant les votations populaires à ses traités de commerce. On peut du reste faire droit dans une certaine mesure aux aspirations démocratiques en créant un Conseil économique comprenant des représentants des producteurs et des consommateurs et qui serait consulté pour la solution de toutes les questions touchant à l'économie publique, par conséquent aussi pour la législation douanière. L'abrogation du tarif d'usage actuel et le retour au tarif général de 1902 constituerait indubitablement un malheur économique pour la Suisse. Celle-ci serait bientôt inondée de produits étrangers, le chômage prendrait des proportions toujours plus considérables et l'on enlèverait à la Confédération, chaque année, les 70 millions qu'elle retire des droits perçus en conformité du tarif d'usage. Où trouver alors l'argent dont nous avons besoin pour nos œuvres sociales?

Du reste nous n'avons pas fait de trop désagréables expériences dans l'application du tarif d'usage. On ne peut pas dire que nos charges douanières soient exagérées. Les paysans ont reçu un appui opportun et mainte exploitation industrielle a été préservée de la ruine. L'hôtellerie et le commerce ont également intérêt au rejet de l'initiative douanière, car une crise dans l'industrie a nécessairement une répercussion sur la fréquentation des hôtels; si le producteur agricole ne gagne rien, si l'artisan n'est pas suffisamment rétribué pour son travail, si l'industriel ne fait pas ses affaires, si l'ouvrier n'a plus de gain-pain, il est évident que le commerce ne saurait prospérer dans ces conditions.

M. le Dr Wetter, secrétaire général au département fédéral de l'économie publique, montre ensuite par des exemples que les derniers traités de commerce n'ont pas placé la Suisse, au point de vue des charges douanières, dans une situation plus défavorable que celle des autres pays. L'acceptation de l'initiative empêcherait toute discussion sérieuse avec les représentants étrangers chargés de négocier les traités de commerce, car ces négociateurs, sachant qu'il suffirait d'un vote populaire négatif pour anéantir tout leur ouvrage, ne se donneraient pas autant de peine pour élaborer un traité en danger d'être rejeté que pour préparer un traité dont la mise en vigueur serait certaine. Cette acceptation aurait pour conséquence l'abrogation de notre tarif d'usage, qui a assuré une protection avantageuse à l'agriculture et aux métiers. Elle provoquerait la dénonciation des traités de commerce en vigueur, ce qui ruinerait nos industries d'exportation. L'initiative est conforme aux visées de ceux qui veulent désorganiser notre économie publique et réduire l'Etat à l'impuissance. Les citoyens qui désirent le maintien de l'ordre, qui veulent un Etat fermement établi sur des bases solides repoussent l'initiative.

Sur la proposition du président, l'assemblée vote à l'unanimité une résolution décidant que l'Union suisse des arts et métiers travaillera de toutes ses forces et avec toute son énergie au rejet de l'initiative douanière.

Pression sur les tarifs d'hôtel.

Un garage d'automobiles parisien a envoyé ces derniers jours à un certain nombre d'hôtels de la Suisse une circulaire leur demandant quelles conditions ils feraient au chef de l'entreprise ou à ses employés lorsqu'ils viendraient avec des clients. L'auteur de la lettre explique qu'il fait partie d'une association de loueurs d'automobiles, laquelle a décidé de conduire les clients, dans les hôtels qui feront aux chauffeurs des conditions avantageuses.

Il est évident qu'il s'agit ici, encore une fois, d'une tentative de pression sur les tarifs. C'est une nouvelle manifestation de cette chasse aux conditions de faveur qui a commencé déjà dans le courant de l'été dernier. Dans sa situation actuelle, notre industrie hôtelière ne peut pas se prêter à ces manœuvres, c'est-à-dire accorder le logement et la nourriture au-dessous des prix minima de la réglementation, faire remise de la taxe de garage et même payer au chauffeur un pourcentage sur les dépenses des clients. Dans leur propre intérêt, nos sociétaires feront bien de s'en tenir strictement aux prescriptions de la réglementation des prix et de manifester, dans ce domaine aussi, une véritable et ferme solidarité entre collègues.

Douanes et tourisme.

D'un long communiqué de la Direction générale des douanes suisses publié par notre confrère le «Pro Lemano» nous extrayons les renseignements suivants, que nous estimons devoir être utiles aux hôteliers ayant à fournir des informations à leur clientèle étrangère.

Sont exonérés des droits d'entrée en Suisse:

1. Les appareils photographiques neufs ou usagés avec leurs accessoires, sans distinction entre photographes amateurs ou professionnels. Toutefois le nombre d'appareils qu'un voyageur peut importer en franchise doit être dans la règle limité à deux, dans ce sens que si le voyageur possède un plus grand nombre d'appareils il devra en demander l'expédition avec passavant;
2. En règle générale, toute quantité de marchandises ne dépassant pas 100 grammes (le thé y compris). Les voyageurs peuvent importer en franchise 100 grammes de tabac à fumer, ou 20 cigares, ou 100 cigarettes;
3. Les envois d'effets usagés expédiés en Suisse après coup (fourures, manteaux, chandails, articles de sport) oubliés par les voyageurs à leur départ ou rendus nécessaires par une prolongation de séjour;
4. Les jumelles de sport ou de théâtre et les longues-vues importées isolément par les touristes, pour autant qu'ils en sont propriétaires;
5. Les provisions alimentaires de voyage;
6. Le matériel de sport (bobsleighs, skis, raquettes, luge, piolets, etc.), pour autant qu'il s'agit d'objets usagés. Si des objets de ce genre étaient reconnus être neufs, ils devraient être expédiés avec passavant moyennant dépôt des droits d'entrée;
7. Les voitures usagées pour malades ou enfants, appartenant à des voyageurs et importées par eux pour leur propre usage.

Ordinairement les photographes professionnels comme les amateurs n'emportent avec eux qu'un nombre restreint de plaques ou de films photographiques. Si leur séjour se prolonge, ils renouvellent leur provision dans le pays où ils s'en font expédier de l'étranger; dans ce dernier cas, ces envois sont soumis à l'acquiescement des droits d'entrée. Les voyageurs qui n'ont pas avec eux d'appareil photographique, mais des plaques ou des films, doivent acquiescer les droits. Les produits développeurs et fixateurs sont soumis au paiement des droits, même s'ils sont importés par des touristes pour leurs besoins personnels.

Il ne saurait être question d'importer en franchise des étoffes pour en confectionner des vêtements; on admettrait cependant un seul coupon, pourvu qu'il ne dépasse pas 50 cm. de longueur sur toute la largeur du tissu.

Un tricotage commencé avec la petite quantité de laine nécessaire pour le finir est encore admis sans payer de taxe, mais on ne laissera pas passer en franchise une quantité de laine dépassant 100 grammes.

Voici à quels droits sont soumis les articles dont il est question ci-dessus:

Appareils photographiques: 100 fr. les 100 kilogrammes.

Plaques de verre et films pour la photographie: 40 fr. les 100 kg.

Produits développeurs, fixateurs, etc. pour la photographie: 3 fr. les 100 kg.

Thé en récipients ne pesant pas 5 kg, contenant et contenu: 75 cent. par kg.

Fils de laine emballés en gros: 10 à 50 cent. le kilo suivant le degré de fabrication; 90 cent. le kilo s'ils sont en pelotes, bobines ou échevettes ne pesant que 50 grammes ou moins.

Tissus de coton: de 20 cent. à 1 fr. 50 le kilo suivant leur matière et le mode de fabrication; tissus de lin: 4 cent. à 1 fr. 82; tissus de soie: 3 fr. le kg.; tissus de laine: 60 cent. à 2 fr. 50 le kg.

Le capital et ses risques.

En fait de choses nouvelles, il y a surtout les choses qu'on a besoin de se remémorer.

Le désir de posséder est incontestablement le plus puissant levier de l'activité humaine. Et, l'activité étant de toute évidence préférable à l'inaction, il s'ensuit que le désir de posséder est facteur primaire de la civilisation et, par cela même, absolument légitime.

Or, le capital est la forme de réalisation la plus générale du désir de posséder. Toutefois, il est nécessaire de le faire travailler, car l'inaction le consume, tandis qu'en travaillant il est susceptible de fructifier et pour celui qui le possède et pour la collectivité.

Ce point acquis nous conduirait tout droit à cette sentence qui est trop souvent infirmée par les événements, surtout dans les circonstances actuelles: Tout emploi d'argent à but lucratif comporte des risques qui, théoriquement, devraient être inférieurs aux avantages.

En ce qui concerne les valeurs dites mobilières, ces risques se répartissent en deux catégories: les placements en actions et ceux sur obligations. Or, les chances sont loin d'être les mêmes dans ces deux catégories: l'action représente une co-propriété, tandis que l'obligation constitue une dette de l'entreprise qui, en cas de liquidation, doit être intégralement remboursée avant toute répartition aux actions. De plus, l'action n'a droit à un profit quelconque qu'après paiement intégral des intérêts dus aux obligations. L'action court donc le premier risque; l'obligation ne vient qu'après. De cela, faut-il conclure que les placements en obligations sont plus sûrs que ceux en actions? Oui, sans aucun doute et, par conséquent, l'action a indéniablement droit à un rendement supérieur à celui de l'obligation.

Un autre côté de la question qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que si personne ne voulait consentir à courir les risques de l'actionnaire, les capitaux investis en obligations seraient en grande partie privés de leur emploi. Il y a là un enchaînement de faits dont l'importance mérite d'être relevée et prise en sérieuse considération.

Or, ceux qui en ont fait l'expérience à leur détriment (et ils sont nombreux) savent que les entreprises nouvelles ont rarement des débuts heureux pour leurs actionnaires.

Tout comme l'humanité, ces entreprises sont tributaires des inévitables maladies de l'enfance et, quelquefois aussi, c'est la mort. Les mêmes péripéties, les mêmes vicissitudes rendent l'analogie entre la vie d'une entreprise et celle de l'être humain singulièrement frappante. Pour une qui réussit, combien végètent et demeurent sur le carreau! Et quant à celles qui sont parvenues à surmonter les difficultés de toute espèce, seul l'actionnaire sait combien d'années durant il a dû renoncer à une rémunération légitime de son rapport pour que les profits (quand il y en avait) aillent grossir les amortissements et les réserves. Or, ces amortissements et ces réserves constituent une capitalisation de dividendes non distribués et ce sont précisément ces sacrifices du présent au futur qui forment la base essentielle de la prospérité d'une entreprise. C'est grâce à ces amortissements et à ces réserves que la société arrive à stabiliser sa situation, sage mesure de prévoyance sans laquelle elle serait totalement impossible de faire face aux crises prévues et imprévues.

N'empêche que, au cours des années où ces amortissements et ces réserves se constituent au détriment d'un dividende revenant à l'actionnaire, l'ouvrier demeure étranger à ces sacrifices et touchait son salaire intégral. Ayant ainsi perçu au fur et à mesure le fruit de sa part dans la coopération du capital-travail et du capital-argent, comment peut-il prétendre participer de nou-

veau à une répartition qui revient de droit à l'autre élément: le capital-argent qui, au lieu de toucher son bénéfice, l'a laissé dans l'affaire pour la rendre meilleure? Mais il y a pire; dans les entreprises qui végètent et, des années durant, ne gagnant pas même de quoi opérer le moindre amortissement, le capital-travail n'en est pas moins régulièrement rétribué, tandis que le capital-argent, non seulement ne reçoit aucune rémunération, mais court le risque de s'engloutir sans espoir de se reconstituer jamais.

Voilà ce que les ouvriers, et plus encore leurs meneurs, paraissent résolus à ignorer. La preuve en est qu'il suffit de voir une société par actions publier la répartition d'un dividende de 10% pour que leurs organes de propagande ouvrent aussitôt les soupapes aux récriminations les plus absurdes et aux revendications les plus outrecuidantes.

Et, ce qui n'est pas moins curieux à constater, c'est que les pouvoirs publics se montrent étrangement pressés à emboîter le pas aux meneurs extrémistes qui méditent la spoliation du capital, spoliation qui doit fatalement achever la ruine de nos industries, dont les plus importantes sont précisément des sociétés anonymes.

Est-il donc nécessaire de leur rappeler que la société anonyme par action n'est en quelque sorte que l'application du système coopératif aux capitaux; que ce qu'un capitaliste ne saurait entreprendre à lui seul se trouve être dans les moyens de plusieurs mettant ensemble les fonds que chacun d'eux se sent disposé à risquer?

Qu'on se figure dans quel état rudimentaire se trouverait notre capacité de production et d'occupation de main-d'œuvre si l'on était privé de ce mécanisme admirable qu'est la coopération des capitaux, base de toute société anonyme. Or, la guerre sans merci qu'on lui fait, fiscalement et autrement, est à tel point symptomatique qu'il est permis de se demander si nous n'assistons pas à quelque manœuvre occulte, tendant à lui substituer la socialisation de la production, que les extrémistes entendent comme la conséquence naturelle de la destruction du capital.

A vrai dire, est-ce que les tendances élitistes, ouvertement signées en hauts lieux, n'en sont pas déjà les signes avant-coureurs? Mais, le peuple, dans sa majorité, a-t-il vraiment perdu son grand bon sens et serait-il d'ores et déjà acquis à cette abracadabrante utopie qui voudrait faire de chaque citoyen un fonctionnaire ou... sa vache à lait?

S'il en est ainsi, inclinons-nous; mais si ce n'est pas le cas, alors qu'on réagisse avec vigueur avant qu'il soit trop tard.

E. Debélez.
(« Journal des Associations patronales »)

Bourse et Prix Waldorf-Astoria.

Comme nous l'avons déjà communiqué à nos lecteurs dans l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 13 juin 1922, la présidence de notre Société a reçu au printemps de l'année dernière de M. L.-M. Boomer, président de la Société hôtelière Waldorf-Astoria à New-York, l'offre de création d'une bourse annuelle d'études à l'École professionnelle de Cour-Lausanne, ainsi que de la constitution d'un prix annuel destiné à récompenser le meilleur élève de l'établissement.

Il va sans dire que cette offre généreuse fut acceptée avec une vive reconnaissance par notre Comité central. Le président de la Commission de l'École professionnelle et la direction du Bureau central se mirent en rapports avec le donateur et, dans le courant de l'automne, furent élaborés les deux règlements que nous publions ci-dessous, lesquels furent approuvés depuis par M. Boomer et par le Comité central de la S. S. H.

Relevons que seuls les jeunes gens de nationalité suisse peuvent demander à être admis au bénéfice de la bourse d'études, tandis que tous les élèves de l'École, quelle que soit leur nationalité, sont admis à concourir pour le prix.

Les détails nécessaires sont du reste contenus dans les deux règlements suivants:

Règlement concernant l'attribution de la Bourse d'Études Waldorf-Astoria.

(« Waldorf-Astoria Scholarship »).

Article premier. — Grâce à la générosité de Monsieur L.-M. Boomer, président du Waldorf-Astoria Inc. à New-York, la S. S. H. a été mise en mesure de fonder, dans son École professionnelle de Cour-Lausanne, sous le nom de « Waldorf-Astoria Scholarship », une bourse d'études annuelle pour un élève.

Art. 2. — La « Waldorf-Astoria Scholarship » comprend les prestations suivantes en faveur de l'élève admis à en bénéficier:

1) Gratuité de l'enseignement dans toutes les branches pendant les dix mois du Cours préparatoire et les quatre mois du Cours de cuisine con-

séculif; fourniture gratuite des livres et du matériel de classe;

2) Gratuité du logement et de la pension à l'École professionnelle.

Art. 3.— Outre les conditions générales d'admission formulées dans le Règlement de l'École, le jeune homme qui désire bénéficier de la bourse d'études Waldorf-Astoria doit remplir les conditions spéciales suivantes:

1) Faire la preuve de sa nationalité suisse;

2) Produire des certificats et recommandations établissant qu'il a des dispositions particulières pour la profession hôtelière;

3) Faire la preuve qu'il a fréquenté avec succès une école secondaire et que sa conduite y a donné toute satisfaction.

Art. 4.— Les candidats doivent envoyer pour le 10 août au plus tard, à la Direction de l'École professionnelle hôtelière, leur inscription accompagnée des pièces requises sous les conditions générales d'admission soit dans les conditions spéciales établies pour l'obtention de la bourse d'études.

L'attribution de la bourse d'études est de la compétence de la Commission scolaire; si plusieurs candidats sont également qualifiés, celle-ci tient compte en première ligne des candidats nécessaires.

Règlement concernant l'attribution du Prix Waldorf-Astoria („Waldorf-Astoria Preis“).

Article premier.— Dans le but de stimuler les élèves de l'École hôtelière à Cour-Lausanne, Monsieur L.-M. Boomer, président du Waldorf-Astoria Inc. à New-York, institue le „Prix Waldorf-Astoria“. Ce prix sera attribué chaque année à celui d'entre les élèves qui aura obtenu les meilleurs notes pour son travail pendant le Cours préparatoire de dix mois et le Cours de cuisine suivant de quatre mois.

Art. 2.— Le „Prix Waldorf-Astoria“ consiste en une année de pratique dans le Waldorf-Astoria Hôtel à New-York ou dans un autre hôtel affilié, avec un salaire suffisant à subvenir raisonnablement aux dépenses de la vie courante, avec paiement des frais de voyage aller et retour Suisse-New-York; il est entendu que les fonds nécessaires au voyage d'aller seront avancés.

Art. 3.— Tous les élèves, sans distinction de nationalité, qui auront suivi le Cours préparatoire et le Cours de cuisine au complet pourront concourir à l'attribution du prix.

Art. 4.— Le „Prix Waldorf-Astoria“ sera remis par le fondateur chaque année, à la fin de la période scolaire, sur rapport de la Commission de l'École.

En marge d'un centenaire.

Louis Pasteur et l'industrie des boissons fermentées.

(Suite et fin.)

C'est en 1866 que Pasteur publia ses fameuses « Etudes sur le vin ». A la valeur du résultat de ses études s'ajoutait pour lui la joie de contribuer par ses recherches et ses applications à la science nationale. Il suffisait en effet du chauffage, procédé très simple, pour que les vins, désormais à l'abri des germes de maladie, fussent des vins de garde et de transport. La science abordait ainsi et pouvait résoudre un problème économique et commercial des plus complexes. Accordant peu d'attention aux propos de vieux gourmets qui, sans daigner s'informer de la moindre preuve expérimentale, considéraient les vins chauffés ne pourraient s'améliorer, étant « mûmifiés », Pasteur était convaincu, au contraire, que les vins les plus délicats, les plus parfumés ne pourraient que gagner au chauffage, puisque le vieillissement est dû, non à une fermentation, mais à une oxydation lente que doit favoriser la chaleur ». Disposé du reste à s'en remettre à un jury compétent dans ces questions de gastronomie transcendante, il demandait en outre qu'une autre commission se prononçât sur l'efficacité du chauffage appliqué aux vins les plus ordinaires, destinés à l'exportation, aux bâtiments de la flotte et aux colonies.

Ces commissions furent obligées de donner raison à Pasteur. Toutes les expériences de contrôle organisées en grand réussirent pleinement. C'est à propos de ces résultats heureux que fut créé le mot de « pasteurisation ».

Dès 1863, Pasteur s'occupa également de la fermentation du vinaigre qui est d'un grand intérêt, tant au point de vue théorique qu'au point de vue économique. Il montra que la fabrication du vinaigre est l'œuvre d'une plante ouvrière, un mycoderme, le mycoderme aceti, une bactérie qui se développe par scissiparité et, s'étalant en voile mince à la surface du vin, fixe l'oxygène de l'air sur l'alcool et le transforme en acide acétique. Il étudia les maladies du vinaigre ainsi que les meilleurs moyens de les prévenir ou de les guérir. Tout l'art du vinaigrier consiste, suivant Pasteur, à cultiver dans ses foudres à demi-pleins, à la surface du vin, ce ferment acétique à l'exclusion de tout autre organisme et en lui fournissant l'air qui lui est nécessaire. Pasteur enseigna comment y parvenir, et par conséquent comment éviter les pertes dues à une fermentation impure. Les vinaigriers d'Orléans s'empressèrent de profiter de l'enseignement qui leur était donné et s'en trouvèrent bien.

Citons pour terminer ses études et recherches sur la bière. En ce qui concerne cette dernière, Pasteur espérait, avec son incessante idée d'être utile, apporter des indications qui rendraient l'industrie française sur ce point moins inférieure à celle de l'Allemagne.

Ses recherches ont fourni aux brasseurs des règles qui ont fait de l'industrie brassicole une industrie scientifique. La sélection des levures, la préservation des moûts de toute souillure, l'emploi du microscope pour vérifier la pureté du ferment permettent d'obtenir régulièrement des produits de même saveur et de conservation assurée. Dans l'ouvrage que Pasteur a intitulé « Etudes sur la bière », il n'y a pas seulement des instructions à l'usage des brasseurs; il trouve aussi des expériences sur la physiologie des cellules et sur la fermentation, conséquence de la vie à l'abri de l'air.

Il n'était pas dans notre intention de passer en revue toute l'œuvre immense de Pasteur, ainsi

que les multiples applications des méthodes de ce grand savant. Tout le monde sait que la chirurgie antiseptique et l'asepsie sont filles de méthodes pastoriennes, de même que l'hygiène avec ses puissantes méthodes prophylactiques. La science des microbes a renouvelé les conceptions de la médecine, ses procédés de diagnostic et sa thérapeutique. Et en dehors des découvertes qui dérivent de l'œuvre de Pasteur, combien d'autres qui ne s'y rattachent pas directement ont été provoquées par elles, tant son influence a été féconde!

Nous nous sommes bornés à rappeler les instants pleins de service rendu par ce savant remarquable à l'industrie des boissons fermentées. Et si aujourd'hui la science a réalisé de nouveaux progrès, si quelques-unes des idées de Pasteur ne sont plus partagées par la science sans cesse en évolution, si d'autres ont été corrigées, complétées, améliorées, étendues, il convient néanmoins de vouer de l'admiration à la haute perfection de ses travaux, devenus classiques, et de lui être reconnaissant d'avoir largement contribué à établir des liens étroits et indissolubles entre la science et l'industrie.

Dr J. Waldsburger.

Les Journées néerlandaises à Berne.

Une manifestation très intéressante en faveur des relations entre les Pays-Bas et la Suisse a eu lieu les 26 et 27 janvier à Berne, sous les auspices du ministre des Pays-Bas, le jonkheer van Denhuys, et sur l'initiative de l'association „La Hollande à l'étranger“.

Le vendredi 26 janvier, à 20 h. 30, à l'issue d'un banquet où nos hôtes furent salués en termes très heureux par le président de la Confédération, M. Everwijn, ancien ministre de Hollande à Washington, président de la Société commerciale néerlandaise, a donné au Casino à un public comprenant 300 invités, une conférence suivie d'une représentation cinématographique, sur la Hollande, son industrie et son commerce.

Le lendemain à lieu au Bellevue-Palace un déjeuner d'une centaine de couverts, offert par l'association „La Hollande à l'étranger“. On y remarquait notamment le ministre des Pays-Bas à Berne, des représentants du personnel de la légation et du service consulaire, M. de Kander, président de l'association invitante, M. Scheurer, président de la Confédération et les autres membres du Conseil fédéral, le chancelier et les vice-chanceliers de la Confédération, des délégués des cantons de Berne, Bâle et Genève, ainsi qu'une trentaine de personnalités hollandaises appartenant au parlement, à la banque et au commerce.

M. V.-H. Rutgers, membre de la seconde chambre hollandaise, a prononcé, en sa qualité de président de la section suisse de l'association invitante, une allocution de bienvenue dans laquelle il a relevé les multiples relations intellectuelles et économiques qui existent entre les deux pays, ainsi que la solide amitié qui les unit. L'orateur a exprimé la conviction qu'en ces temps difficiles deux pays qui se ressemblent tellement peuvent beaucoup apprendre l'un par l'autre, aussi l'orateur qu'il n'est pas exagéré de dire que leur importance dépasse la superficie de leur territoire. Il a terminé par un toast au Conseil fédéral et au peuple suisse.

M. le Conseiller fédéral Motta, dans sa réponse, a fait l'éloge des brillantes qualités du peuple hollandais, qui aime la tradition et le travail. Il a souligné le fait que la propriété extérieure hollandaise, passée à l'état de proverbe, est une manifestation de la loyauté des ressortissants des Pays-Bas en affaires et en politique. Après avoir exprimé sa satisfaction des bonnes relations d'amitié qui unissent les deux pays, l'orateur a levé son verre à l'association „La Hollande à l'étranger“ et au peuple hollandais.

De nombreuses conversations privées se sont engagées après le déjeuner. D'autres avaient eu lieu déjà dans l'après-midi du vendredi et à l'occasion de la soirée au Casino. On peut attendre de ces échanges de vues entre personnalités compétentes et influentes les meilleurs résultats pour les deux pays.

A la fin de l'après-midi, S. E. le ministre des Pays-Bas à Berne et Mme van Denhuys ont offert un thé au Bernerhof; ils ont très gracieusement reçu leurs hôtes, qui conservent tous une excellente impression de cette manifestation de sympathie et de solidarité entre la Hollande et la Suisse. La réunion a été agrémentée par des productions musicales.

Les bonnes relations entre les Pays-Bas et la Suisse, déjà plusieurs fois sécurisées, peuvent que gagner encore à des rapprochements de ce genre. L'hôtellerie suisse en particulier ne peut qu'être très satisfaite de voir que les efforts des représentants de la Hollande en cette occasion comme en tant d'autres ont rencontré chez nous la plus grande sympathie et de sincères encouragements. La réciprocité ne manquera pas de se produire.

Voici comment le distingué correspondant du „Journal de Genève“ à Berne conclut un article sur le même sujet:

« Les journées néerlandaises de Berne ne produiront tout leur résultat que si elles sont le commencement d'une action persévérante et non pas un événement sans lendemain. Nous regrettons que, à côté des milieux officiels fédéraux, qui étaient très largement représentés, un plus grand nombre de personnalités du monde intellectuel (nous ajoutons: du monde économique) du monde touristique (R. J.) aient pu profiter des aimables invitations qui leur avaient été adressées. Mais nous espérons que des manifestations semblables auront lieu dans quelques-unes de nos villes de la périphérie, à Genève, Bâle, Zurich, etc., et aussi d'autre part aux Pays-Bas, où les Suisses ont été très cordialement invités à rendre à leurs hôtes hollandais la visite qu'ils viennent de recevoir. »

« En attendant il y a dans le développement des relations hollando-suisse une belle mission pour la diplomatie et le corps consulaire des deux pays. Les ministres des Pays-Bas et de Suisse, M. van Denhuys à Berne et M. de Pury à La Haye, sont parfaitement qualifiés pour remplir cette tâche, à laquelle ils vouent tous leurs soins. »

De New-York en France.

Le Bureau du tourisme français à New-York, installé au cœur de la ville (342, Madison Avenue) par l'Office national français du tourisme, a pour mission de répandre, par tous les moyens possibles, le désir de visiter la France. Il s'efforce de remplir cette tâche par des conférences, des affiches, des distributions de tracts, des projections cinématographiques, ainsi que par des „journées“ du directeur du Bureau dans les Etats-Unis et dans les milieux intéressés et s'assure le concours de correspondants chargés de le renseigner sur toutes les questions concernant la propagande française en Amérique, y compris la défense contre les attaques dont pourrait être l'objet l'hôtellerie française. Le Bureau du tourisme français à New-York est donc en réalité un centre d'action pour toute l'étendue des Etats-Unis.

Notons en passant, à propos des attaques de presse contre l'hôtellerie de France, que la loi américaine ne confère pas à proprement parler, aux personnes ou aux corporations lésées, le droit de réponse; il est vrai que les journaux accueillent très facilement les réfutations qui leur sont communiquées. Un premier et important motif d'avoir une représentation sur les lieux.

Le Bureau du tourisme est en contact étroit et permanent avec l'agence, installée aussi à New-York, du „Groupement des réseaux français“, laquelle représente dans la grande métropole américaine la Compagnie française du tourisme. De concert les deux institutions travaillent à provoquer la venue en France de personnalités en nombre de délégations d'organisations diverses, telles que les Chevaliers de Colomb, les associations de banques, les chambres de commerce, les étudiants universitaires, etc.

Quand des départs sont décidés, le Bureau de tourisme de New-York en informe l'Office national du tourisme à Paris, surtout lorsqu'il s'agit de voyageurs de marque. L'Office central parisien a ses dispositions pour leur ménager une réception aussi cordiale et aussi agréable que possible.

Il faut noter ici qu'un service spécial de renseignements a été organisé à bord des transatlantiques. Par exemple, à bord du „Paris“ se trouve constamment un agent de l'Office national du tourisme. Pendant toute la traversée, il se met à la disposition des voyageurs pour les orienter sur les conditions de séjour en France. Il leur donne des conseils sur leurs itinéraires. A l'aide de la télégraphie sans fil, il leur retient au besoin des chambres ou des appartements à Paris ou en province. Il commande même, sur leur désir, des automobiles pour le voyage du Havre à Paris ou des places à bord des avions. Il leur donne aussi à l'occasion des lettres d'introduction pour leur faciliter leurs voyages et leurs affaires.

Lorsque un paquebot arrive en rade du Havre, de Saint-Nazaire, de Bordeaux ou de Marseille, il est aussitôt abordé par un remorqueur où se trouve toujours un autre représentant de l'Office national du tourisme. Cet agent, muni de renseignements arrivés par ses fils, se met à la disposition des voyageurs pour faciliter leur passage en douane, s'occupe de leurs passeports et, s'ils ont des automobiles, il les assiste dans l'accomplissement des formalités d'entrée.

Un bureau mobile, monté sur roulettes, qui se déplace sur le lieu suivant le lieu où accoste le paquebot, est toujours prêt du reste à fournir des renseignements complémentaires.

Sur son arrivée à Paris les voyageurs peuvent s'adresser encore au Bureau national de renseignements, aux bureaux du Touring Club ou à la Compagnie française du tourisme, dont le caractère est plutôt commercial et qui s'occupe plus spécialement d'orienter les étrangers sur les prix et les changes.

Enfin, dans chaque région, les visiteurs peuvent s'adresser aux „Syndicats d'initiative“, qui sont en mesure de leur donner tous les détails utiles à connaître pour faire un séjour dans le pays.

Comme on le voit, cette organisation est tout à fait complète. Elle constitue une chaîne ininterrompue qui relie les deux continents. Le voyageur n'a pour ainsi dire qu'à se laisser conduire pour tirer le meilleur parti possible de ses excursions outre de sa villégiature. C. M.

Le percement du Mont Blanc.

Il est de nouveau question de percer le massif du Mont Blanc pour mettre en communication par voie ferrée la vallée de l'Arve avec celle de la Dora balaitée. Le projet est actuellement au point sauf en ce qui concerne quelques détails d'exécution.

Avant les plans arrêtés entre la compagnie P. L. M. et les chemins de fer italiens, la ligne projetée se détacherait de la voie déjà existante Bellegarde-Chamonix, qu'elle quitterait à Oëx, entre Cluses et Sallanches. Traversant l'Arve et rejoignant le bas de la montagne, elle remonterait la vallée de l'Arve du côté gauche sur une vingtaine de kilomètres, en rampe de 20 mm, en surplombant Sallanches et en franchissant le vallon du Bonnaud. Un palier de 500 mètres est prévu à la station de Saint-Gervais. La ligne contournerait ensuite la Tête-Noire et le Prarion et pénétrerait dans la montagne en un point situé au-dessus du village des Houches, au commencement de la vallée de Chamonix.

D'Oëx à la tête française du grand tunnel, située à une altitude de 1118 mètres, la nouvelle voie traverserait sept petits tunnels, le plus long n'excédant pas 600 mètres, ainsi que six viaducs dont le plus long aurait 800 mètres.

Le tracé du tunnel principal passe sous les glaciers des Bossons, le Mont Blanc du Tacul, le val de Vemi et le mont Chénif. La sortie se trouverait à Sallanches et en franchissant le vallon de 1128 mètres (altitude maximum du tunnel du Simplon, 686 mètres; toutes les autres percées des Alpes sont au-dessus de 1000 mètres). Comme au Simplon, le grand tunnel aurait deux galeries parallèles distantes de 22 mètres d'axe en axe. Sa longueur totale serait de 14,365 mètres (Simplon, 19,803 mètres). Les courbes auraient un rayon de 300 à 400 mètres au minimum.

Après la sortie du tunnel, la ligne passerait près de Courmayeur et traverserait Villeneuve-St. Pierre à une altitude de 750 mètres pour aboutir enfin à Aoste, à 575 mètres, où est prévue une gare internationale. Sur le versant italien, le tracé aurait une longueur de 35,600 mètres. Il comporter

sept petits tunnels, et seul le plus long ne dépasse pas 500 mètres, et sept viaducs, dont deux importants sur les Dora.

Les deux rampes d'accès au souterrain principal à partir d'Oëx et d'Aoste devant être construites pendant le percement du tunnel les auteurs du projet estiment que les travaux ne prendront pas plus de quatre ans et demi à cinq ans, la circulation devant déjà être possible au bout de six à sept mois. On se mettrait à l'œuvre dès le printemps prochain, à en croire certains journaux, notamment le „Times“.

Sociétés diverses

L'Association italienne des hôteliers, dans son assemblée des délégués des 27 et 28 janvier à Florence, a reçu un nouveau président en la personne de M. Campione Alfredo, bien connu dans l'hôtellerie suisse, où il jouit de sincères sympathies. Nous lui présentons toutes nos félicitations. Le vice-président est M. M. Viorano Ligo, pour l'Italie septentrionale. M. Masprone Alberto, pour l'Italie centrale. M. Chiari Fortunato et pour l'Italie méridionale M. Terzi Roberto. — On sait que le président sortant de charge est M. le commandeur Tito Pinchetti.

La Société pour le développement de la Gruyère, poursuivant la réalisation de son plan d'activité pour 1923, élaboré lors de sa fondation en avril 1922, étudie l'organisation d'une „Fête du Printemps“, qui aura lieu cette année. Elle espère rencontrer auprès des sociétés auxquelles elle s'adressera comme auprès du public en général tout l'intérêt mérité par une initiative qui aidera à remettre en honneur le port du gracieux costume gruyerien d'autrefois et qui évoquera dans leur cadre naturel les anciennes coutumes du pays. Le projet est excellent. Il faudra sans nul doute beaucoup de dévouement, il faudra le concours de beaucoup de bonnes volontés pour le réaliser. Mais il ne manque en Gruyère ni talent, ni grâce, ni courage, ni persévérance pour faire triompher l'idée d'un réveil du passé au milieu de ces paysages qui ont eu le privilège de garder sans meurtrissure tous les charmes des temps disparus.

Questions professionnelles

Publicité pour Genève. On sait que, en 1922, une somme de 50,000 francs avait été mise à la disposition de l'Association des Intérêts de Genève, dans un but de publicité, par la Ville, les commerçants les industriels les banquiers et les hôteliers. Voici comment cet argent a été employé: publicité collective avec l'Office suisse de tourisme dans deux revues françaises, le „Concours“ et dans l'Album de l'agence des C. F. F. à Paris, édité à 25,000 exemplaires; annonces dans dix grands quotidiens de Paris et neuf journaux de province; articles rédactionnels dans une vingtaine de journaux français; insertions dans les journaux des stations balnéaires françaises; publicité par affiches illustrées; insertions dans deux journaux de Belgique, de l'Angleterre, de Hollande et des Etats-Unis; articles illustrés dans de nombreux journaux américains; annonces dans les journaux distribués aux passagers sur les paquebots; affichage en Suisse dans les centres d'étrangers et les principales gares. — La propagande en faveur de Genève sera considérablement développée dans le courant de cette année.

La section de Rome de l'Association italienne des hôteliers n'a pas enregistré moins de 300 demandes d'admission l'année 1923. La section compte aujourd'hui près de 200 membres. Pour éviter les inconvénients d'une section trop nombreuse, le président a formé une nouvelle section, celle de Fuggi; il travaille maintenant à en fonder deux autres, celle de l'Ombre et celle des Abruzzes. — Parmi les nouveaux membres de la section de Rome, nous relevons les noms de M. Bucher-Wirth Oscar, de l'Hôtel Eden, et de M. Fischer Guillaume, de l'Hôtel du Parc. Notons en outre que la section de Rome a organisé une publicité collective grâce au bénéfice qu'elle réalise sur la vente aux sociétaires des livres pour la perception de la taxe de luxe et de la taxe de tourisme. Elle a loué des pages entières du „Graphic“ et des quarts de page du „New-York Herald“ de la „Cluett Tribune“ et d'autres importants journaux de l'étranger. D'autre part une commission spéciale est chargée d'organiser une autre publicité collective payée par les sociétaires qui y participent.

Le Crédit hôtelier français. Le 12 janvier dernier a eu lieu au Palais d'Orsay l'Assemblée des actionnaires de la Banque des Hôteliers français, du Syndicat général de l'Industrie hôtelière de Paris. Elle a déterminé les mesures à adopter en vue de constituer une banque civile. Son capital a été porté de ce fait à 100 millions. C'est donc enfin l'aboutissement du Crédit hôtelier, attendu depuis tant d'années. On sait que cette institution a pour but de favoriser le développement de l'industrie hôtelière et de permettre une extension progressive du tourisme. La constitution et le contrôle de cet organisme exigent une action des pouvoirs publics et c'est ainsi que le ministre des Travaux publics, dont relève le tourisme, et le ministre du commerce viennent d'inviter le ministre des finances à faire insérer dans la loi de finances actuellement soumise aux votes du Parlement les dispositions qui permettent une organisation suffisamment complète du Crédit hôtelier. — A noter que l'organisation du Crédit hôtelier a ainsi, d'une manière assez imprévue, échappé à la Confédération hôtelière, qui n'a pas su tirer parti des facilités accordées.

Un nouveau journal hôtelier a vu le jour à Paris sous le titre: „Hôtel et Tourisme, Revue mensuelle indépendante et impartiale“, et sous la direction de M. Félix Meillon. Ce dernier écrit dans son article-programme: « Nous voulons fonder une Tribune libre hôtelière et touristique qui sera par son objet et son caractère, un organe d'actualité en grande partie par eux-mêmes. Chacun d'eux y exposera ses vues, ses opinions à propos d'une innovation, d'une réforme ou d'un abus à signaler. Cet organe traitera toutes questions d'actualité: lois oppressives, retour au droit commun, crédits hôteliers, apprentissage, écoles hôtelières, etc., »

en un mot tout ce qui se rapporte à l'organisation de notre profession, à l'amélioration de nos hôtels, aux rapports entre patrons et personnel, aux pourboires, aux exigences souvent injustifiées des voyageurs, à la défense énergique de l'hôtellerie. Ce n'est que par la liberté et dans la liberté de la parole et de la presse professionnelle que nous pouvons rendre possibles tous les progrès qui nous tiennent tant à cœur. — Nous souhaitons bon succès et longue vie à notre nouveau confrère.

Informations économiques

Taxes de sortie du lait et du fromage. Le Conseil fédéral a autorisé le Département fédéral de l'économie publique, division de l'agriculture, quand il délivre les permis d'exportation pour le lait frais par envois dépassant le poids de 5 kilos net, à percevoir des taxes de sortie sur ces articles, taxes qui ne pourront dépasser par kilo net 3 centimes pour le lait frais et 20 centimes pour le fromage.

Ventes de vin. Les vins récoltés par la commune de Payerne dans ses vignobles de Grandvaux, Lutry et Prilly (100.000 litres) ont été vendus au prix moyen de 1 fr. 13 le litre. Un vase de Beletaz (trouge) a atteint 1 fr. 63. — Les 75.000 litres de l'Association viticole de Villeneuve, mis à prix de 95 centimes, n'ont pas trouvé des acquéreurs. Les amateurs, nombreux cependant, ont fait des offres bien moins élevées. Des pourparlers sont engagés pour la vente de gré à gré.

Le chiffre-index de l'union des sociétés suisses de consommation à la date du 1er janvier 1923 était de fr. 1715,97 contre fr. 1707,79 au 1er décembre 1922. Dans son ensemble, la cote des prix ne présente guère de changements. Les fluctuations ont été légères et se compensent à peu de chose près. La légère ascension du chiffre-index est due presque uniquement à l'augmentation du lait. Cependant, si l'on établit une comparaison avec les mois précédents, la tendance générale à la hausse reste indéniable. De 58% qu'il était au mois d'octobre, le rendement par rapport aux prix d'avant-guerre est monté au 1er janvier à 61%.

Le charbon d'Allemagne. La Fédération des importateurs de charbon et la Fédération des marchands de charbon communiquent ce qui suit sur la situation actuelle de notre marché du charbon: Il est exact qu'aucune suspension de livraisons de charbon à destination de la Suisse n'a été enregistrée au cours de ces derniers jours. L'augmentation des tarifs des chemins de fer allemands ne permet pas d'espérer pour le moment une réduction des prix. Jusqu'ici, il n'y a aucun motif de s'inquiéter à l'égard de l'approvisionnement en combustibles du pays. Les commandes ont considérablement augmenté, ce qui a motivé un retard assez important pour certaines d'entre elles, mais des mesures sont prises pour parer à cet inconvénient.

La vente du vin vaudois. Les vins récoltés en 1922 dans les vignes que l'Institution cantonale en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée possède à Châtigny-sur-Villotte, près Cully environ 18.000 litres, mis à prix 75 centimes, ont été vendus de 76 à 81 centimes, soit au prix moyen

de 78,5 centimes le litre, vin rond, soit avec la lie. — On constate une sensible reprise du marché des vins. A Morges, plusieurs récoltes importantes (50.000 litres) se sont vendues de 53 à 58 centimes le litre; au-dessus de Morges, plusieurs marchés se sont traités à 50 centimes le litre. La Municipalité de Morges a vendu quatre vases de la récolte communale, un à 60 centimes le litre, les autres à un prix un peu plus bas. La récolte Benjamin Régis, l'une des plus importantes de Lonay, s'est vendue 53 centimes le litre de vin rond (avec la lie). A Denens, deux propriétaires ont vendu leurs récoltes 55 centimes à la Société de consommation de Bâle.

Nouvelles diverses

Une exposition internationale de tourisme aura lieu à New-York en mars prochain.

En Algérie. On nous écrit d'Alger: «La Société immobilière d'hôtellerie qui a acquis l'Hôtel Astoria et de l'Arc romain à Aix-les-Bains a confié la direction de cet établissement, pour la saison d'été, à M. H. Folsch, qui dirige en hiver l'Hôtel St. George à Alger.»

Italie-Belgique. Les gouvernements de Rome et de Bruxelles ont bolé réciproquement, pour les ressortissants des deux pays, l'obligation du visa consulaire des passeports. Le passeport lui-même est exhibé à la frontière comme pièce d'identité. L'accord est entré en vigueur le 1er février 1923.

Le cinéma à Caux. Les courses qui ont eu lieu dernièrement à Caux ont été suivies par deux des étoiles actuelles du cinéma, Mmes Pearl White et Alice Delisia. M. Yung, opérateur de la maison Gaumont, a pris de nombreuses vues des courses et de différentes scènes de la vie à Caux en hiver. Ces films passeront prochainement sur l'écran.

Dans l'hôtellerie parisienne. Le président du Syndicat de l'industrie hôtelière de Paris, M. Victor Duhamel, a résigné ses fonctions pour raisons de santé. Le syndical lui a exprimé, avec ses regrets pour cette détermination, l'expression de sa reconnaissance pour son dévouement ainsi que pour les nombreux services qu'il a rendus à la cause hôtelière. M. Duhamel a été remplacé comme président par M. C. Michaut.

Les voyageurs pour la Grande-Bretagne. La légation de Grande-Bretagne à Berne communique: «Nous recevons, de source officielle anglaise, l'avis qu'à partir du commencement de février le visa britannique pour voyageurs désirant se rendre dans le Royaume-Uni, colonies britanniques et territoires sous mandat de la Grande-Bretagne ne sera accordé que par les consulats suivants: office de contrôle des passeports britanniques, à Zurich (Usterstrasse, 19), consulats britanniques à Bâle, Berne, Lausanne, Genève.»

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 29 au 30 janvier à la Bâcherette près Lausanne, dans un hangar de l'Ecole Aéro. Le feu a été maîtrisé au bout de trois quarts d'heure, mais les dégâts sont importants notamment ceux qui ont été causés par l'effondrement de la toiture. Six appareils sur huit sont atteints sérieusement ou complètement hors d'usage. Le Bâcheret de bombardement récemment transformé en limousine de tourisme

à cu son arrière écrasé mais la cabine des voyageurs n'a que peu de mal; la carlingue devra être changée. Un hydro-avion en réparation n'est plus un amas de débris. L'enquête n'a rien révélé qui puisse faire croire à une imprudence. Le hangar et les appareils étaient assurés et l'Ecole n'en continuera pas moins son activité. En tout cas notre tourisme aérien suisse n'aura pas à souffrir l'été prochain des conséquences du sinistre.

Trafic

Orient-Express. L'Orient-Express Paris-Vienne-Budapest-Bucarest, circulant le mardi, vendredi et samedi de chaque semaine et qui avait été acheminé par Stuttgart et Munich passe de nouveau à travers la Suisse depuis vendredi dernier, empruntant l'itinéraire Bâle-Zürich-Budis-Arlberg.

Électrification des C. F. F. On apprend que, si les travaux de l'usine de la Barberie sont assez avancés, l'ouverture de la ligne Sion-Lausanne, à la traction électrique pourrait avoir lieu l'automne prochain. Les travaux préparatoires pour l'électrification de cette ligne sont poussés très activement par la direction du premier arrondissement des C. F. F., à Lausanne.

A la poste. La direction générale des postes suisses communique: Dans les localités n'ayant plus de distribution domiciliaire, les offices de poste sont autorisés, à titre d'essai, à remettre par express le courrier du dimanche matin aux destinataires qui en font la demande, pour autant que les conditions de service le permettent. Les demandes de ce genre doivent être présentées aux offices de poste ou aux directions d'arrondissement postales préposées.

L'heure d'été en France. Le comité de direction des grands réseaux vient, dans sa dernière séance, de se prononcer en faveur du rétablissement de l'heure d'été. Il a émis en outre le vœu que des démarches soient faites par le gouvernement auprès des pays qui ne se sont pas prononcés jusqu'ici en faveur de cette mesure pour qu'ils l'adoptent à leur tour et que dans les pays qui appliquent l'heure d'été les changements d'heure soient effectués simultanément et en concordance.

Loi sur les télégraphes et les téléphones. Le décret référendaire étant échu, le Conseil fédéral mettra en vigueur à partir du 1er mars certaines dispositions de la loi concernant les communications télégraphiques et téléphoniques, notamment celle qui porte de 50 à 60 centimes la taxe pour les télégrammes et celle sur les zones télégraphiques. Par contre, la régie des téléphones ayant donné de bons résultats en 1921, il n'appliquera pas, pour le moment, l'augmentation prévue de dix francs pour les abonnements téléphoniques. Le chapitre concernant la radiotélégraphie est également retenu.

Pour les excursions du dimanche. Sous le titre «Sports d'hiver au Pays d'Enhaut», après avoir décrit la grande affluente des voyageurs, le dimanche matin, sur la ligne Montreux-Oberland bernois, la «Gazette de Lausanne» ajoute: «Ne vous étonnez pas de cette affluente. Outre l'attrait du sport, il ne faut pas perdre de vue la direction du M. O. B., à l'encontre d'autres administrations, a fort bien compris qu'on afflue le

courant en baissant les prix et non en les exagérant. Ses billets du dimanche, à retour gratuit, sont valables du samedi à lundi soir et les billets de sports jouissent d'une réduction considérable et sont utilisables une journée entière pour un nombre illimité de courses entre deux stations.»

L'affranchissement des cartes illustrées. Dans sa séance de relevée de mercredi dernier, le Conseil national, continuant la discussion de la loi sur les communications postales, s'est occupé de l'affranchissement des cartes illustrées. On sait que l'hôtellerie et d'autres milieux, considérant les cartes illustrées comme un puissant moyen de propagande touristique, réclament l'abaissement de la taxe d'affranchissement de ces cartes. Un représentant de l'hôtellerie au conseil national a demandé que les cartes de vues puissent être affranchies comme les imprimés si elles ne portent que les cinq mots conventionnels d'une formule de salutations ou d'affection. Le département compétent a évalué à deux millions par an la perte qui résulterait de ce fait pour l'administration postale. Un député vaudois, M. Diquel, a proposé de mettre la carte à cinq mots au bénéfice d'un affranchissement de 7½ centimes. Mais la commission s'est entêchée au maintien de l'affranchissement à 10 centimes et la chambre s'est déclarée du même avis.

Tourisme

Les étrangers en Italie. Le «Journal officiel» italien publie un décret daté du 23 janvier 1923, contenant des dispositions pour le séjour des étrangers en Italie. Conformément à l'article 1er, les étrangers devront, trois jours après leur arrivée en Italie, se présenter en personne à la police de sécurité en vue d'y faire les déclarations nécessaires concernant leur présence en Italie. En cas de déplacement, ils devront chaque fois faire les mêmes déclarations à leurs nouveaux domiciles, également trois jours après leur arrivée. Les étrangers qui se trouvent déjà en Italie sont invités à faire ces déclarations dans l'espace d'un mois depuis l'entrée en vigueur du décret. Les étrangers qui ne sont que de passage en Italie ou n'y restent que deux mois sont exemptés de cette obligation. De même, ces dispositions ne s'appliquent pas aux membres du Sacré Collège et du corps diplomatique, qui sont exterritorialisés.

Recettes pratiques

Pour reconnaître le bon thé. Le thé est souvent fraudé; les moyens employés pour cela sont multiples et leur étude ne nous donnerait aucun résultat pratique. L'essentiel est de savoir si ce que nous achetons est vraiment du thé. Voici un moyen de le reconnaître: Mettez une pincée de thé dans un verre; versez dessus un peu d'eau froide, le tiers environ de votre récipient; agitez le thé, s'il n'est pas falsifié, ne communiquera à l'eau qu'une teinte légère; si la coloration est rapide et marquée, il est mélangé plus ou moins de substances étrangères.

Hotel-Direktion

Schweizer Hoteller, gesetzten Alters mit sehr grossen internationalen Bekanntheit, zur Zeit Leiter eines bestnotenflorierenden Hotels an der Riviera, wünscht für den Sommer die Direktion eines mittelgrossen Hotels zu übernehmen. Schweiz oder Ausland. Einzelne Referenzen. — Offerten an Chiffre F. K. 2476 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2, erbeten.

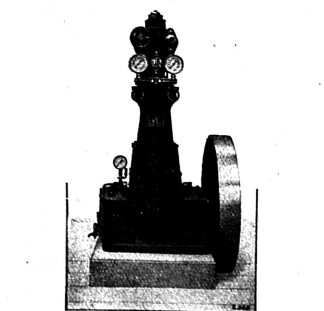
Offerte gewünscht!

Diejenigen Hotels, Pensionen u. Sanatorien, welche Gäste aus Skandinavien

zu erhalten wünschen, sind gebeten, an untenstehende Adresse (Auslandsporto) detailliertes Preisangebot zu machen über Zimmer und Mahlzeiten für Einzelpersonen, Familien und Gesellschaften bei Aufenthaltsdauer von 1, 2, 5, 8 und mehr Tagen. Ferner werden Angaben gewünscht über Personen- und Gepäcktransportkosten, Station-Hotel, Heizung, Bedienung, Aufnahmebedingungen für Reiseführer, Kurtaxen und ähnliche Abgaben, wann geöffnet, Provision und Rabatt für das Reisebureau usw. — Prospekt erbeten.

Reisebureau „Alpina“ Hamngatan 5 B, Stockholm.

ESCHER WYSS & C^{IE} Zürich



Eis-, Kühl- und Gefrieranlagen

Le "Monopole" c'est moi!



CHAMPAGNE Heidsieck & C^o
Monopole MAISON FONDÉE en 1785

AGENCE GÉNÉRALE POUR LA SUISSE:

JEAN HAECKY IMPORTATION S. A., BALE

Ausserordentlich billiges Angebot

aus einer Hotel-Mobiliar-Liquidation:

1 grosses Buffet, Nussbaum mit Kristallverglasung, Höhe 280 Cm., Breite 230 Cm. in tadellosem Zustand.
1 Billard, noch sehr gut erhalten (Morgenthaler).

86 Stück Leinen Nappen 160/160 und 180/180
214 Stück Leinen Handtücher.
40 Stück Leinen Kissenbezüge, kleine.
25 Stück Leinen Kissenbezüge, grössere.
12 Stück Leinen Teeservietten.
22 Stück Leinen Napperons.
94 Stück Serviettaschen. 6348
12 Stück Aufsatzstühle.
5 farbige Tischdecken.

Total für nur Fr. 1380.—. Offerten an Postfach 4004, Chur.

Zu verkaufen in Zug:

Altrenommierter Gasthof

Günstigste zentrale Lage, Dampfschiffhaltestelle und Tram in nächster Nähe. Säle und kleinere Lokalitäten für Konzerte und Anlässe etc., ca. 20 Fremdenzimmer, Saal für Piere. Günstiger Preis und Zahlungsbedingungen. Seriose Reflektanten erhalten nähere Auskunft unter Chiffre I. N. 2879 durch die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Hôtel Beau-Site, Aigle

d'ancienne réputation, situé à côté de la gare, occupé actuellement par pensionnat et école ménagère est à louer pour le 1^{er} avril 1923 ou à vendre. — S'adresser Etude E. Dubuis, notaire, Aigle. 2855

A REMETTRE à GENEVE

pour cause de santé: Excellent café-brasserie-restaurant situé sur grande artère. Etablissement de 1^{er} ordre. Affaire pressante et avantageuse. S'adresser à F. RIVOLLET, 92, rue du Rhône, Genève.

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE G. H. MUMM & C^{IE}

Société Vinicole de Champagne Succurs

REIMS

VINS FINS DE BORDEAUX ET BOURGOGNE

J. CALVET & C^{IE}

Bordeaux, Beaune

COINTREAU LIQUEURS

ANGERS

CH. BRUCHON Agent général, GENEVE

285

